



LES PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT POUR LES AIDANTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce document a été publié en janvier 2026.

Il a été réalisé avec le soutien financier de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France, par Amandine Vassent, Jeanne Pfister, Alain Trugeon et Nadège Thomas (OR2S), en lien étroit avec Mathieu Gaignier (ARS Hauts-de-France).

Remerciements à l'ensemble des plateformes d'accompagnement et de répit de la région pour leur implication et la transmission de leurs données d'activité.

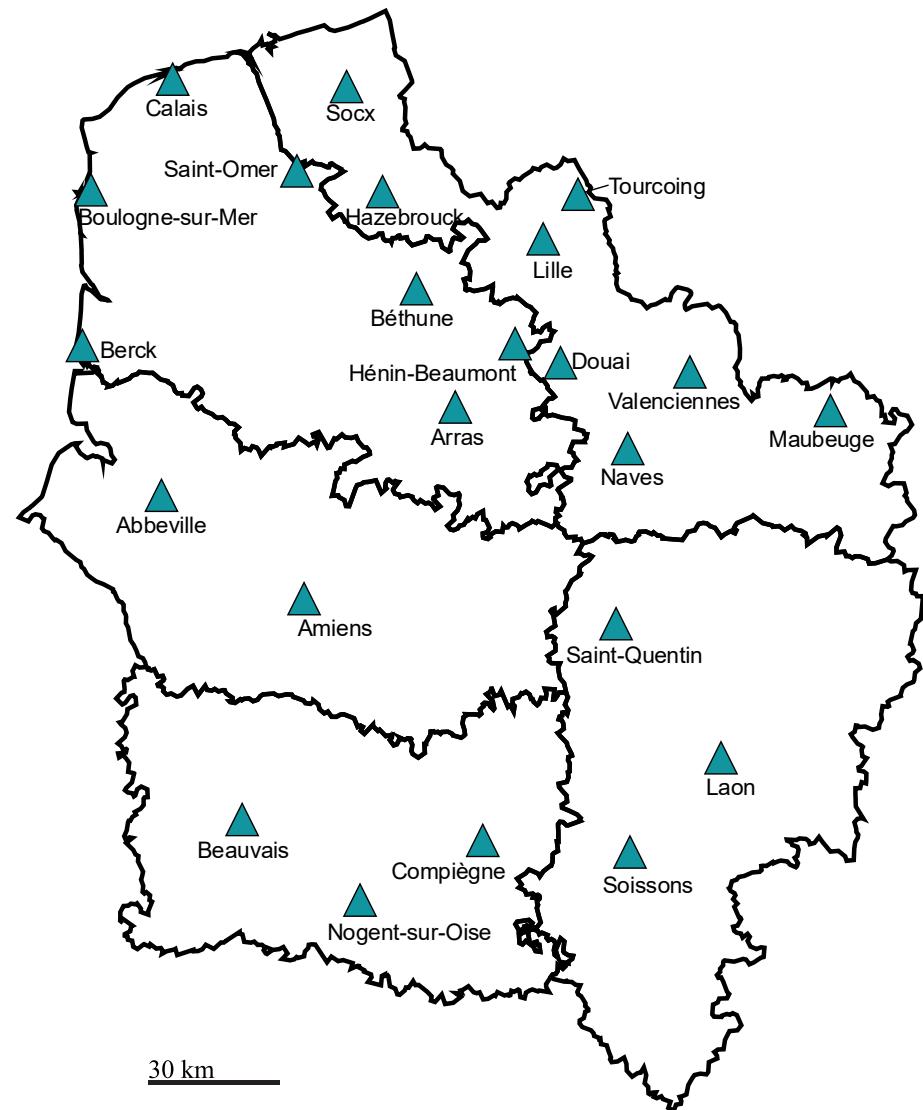
SOMMAIRE

ANALYSE DES DONNÉES D'ACTIVITÉ	3
FILE ACTIVE	4
PROFIL DES AIDÉS.....	5
PROFIL DES AIDANTS.....	8
PRESTATIONS RÉALISÉES	11
Actions d'information et de formation	11
Actions de soutien.....	14
Actions auprès du couple aidant-aidé	19
Actions de répit pour l'aidant	21
Actions de relaiage à domicile effectuées par la PFR	22
Actions de relaiage à domicile effectuées en partenariat avec des prestataires extérieurs....	23
Halte répit.....	23
Séjours de répit	23
Actions de sensibilisation des services intervenant à domicile aux signes d'épuisement des aidants.....	24
Évaluation des prestations réalisées par les PFR	24
COORDINATION AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN	25
COMMUNICATION.....	27
PERSONNEL.....	27
PARTENARIAT	28
OFFRE SUR LE TERRITOIRE	29
FINANCEMENT	33
FRAIS DES PFR.....	33
RAPPORT FINANCIER	35

En 2024, 23 plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) pour les aidants des personnes en situation de handicap sont recensées dans la région :

- 3 dans l'Aisne ;
- 8 dans le Nord ;
- 3 dans l'Oise ;
- 7 dans le Pas-de-Calais ;
- 2 dans la Somme.

Implantation des plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants des personnes en situation de handicap



Source : ARS – DST, DOMS 2025

ANALYSE DES DONNÉES D'ACTIVITÉ

Méthodologie

L'analyse de l'activité 2024 des plateformes a été effectuée à l'aide du questionnaire rempli par les PFR pour les aidants des personnes en situation de handicap. Toutes ont renseigné le questionnaire pour l'année 2024, comme en 2023.

Dans l'ensemble du document, il est à noter que la terminologie « PFR » renvoie au « PFR pour les aidants des personnes en situation de handicap ».

Ouverture des PFR

Sur les 23 PFR de la région, en 2024 :

- 18 ont assuré 52 semaines d'ouverture (contre 20 en 2023), 1 dans l'Aisne, 8 dans le Nord, 3 dans l'Oise, 4 dans le Pas-de-Calais et 2 dans la Somme ;
- 3 ont été ouvertes 51 semaines, 2 dans le Pas-de-Calais et 1 dans la Somme ;
- 1 a été ouverte 49 semaines, dans le Pas-de-Calais ;
- 1 a été ouverte 47 semaines, dans l'Aisne.

Ainsi, au total, les PFR ont assuré 1 185 semaines d'ouverture aux usagers. En comparaison, en 2023, les 23 PFR avaient assuré 1 182 semaines d'ouverture.

Sur les 23 PFR, 10 ont mis en place, avec leurs partenaires, un système de transport pour faciliter l'accès aux prestations des aidants isolés et sans moyen de locomotion : 2 dans l'Aisne, 4 dans le Nord, 3 dans le Pas-de-Calais et 1 dans la Somme ; elles étaient 14 en 2023.

FILE ACTIVE

En 2024, 3 499 aidants ont été accompagnés par l'une des 23 PFR des Hauts-de-France (2 900 en 2023). Pour près de deux cinquièmes, ils l'ont été par une PFR située dans le Nord (38,1 % ; 36,0 % en 2023) et, pour un peu plus d'un tiers, par une PFR du Pas-de-Calais (34,5 % ; 36,8 % en 2023). L'Oise regroupe 14,4 % des aidants accompagnés (14,3 % en 2023), l'Aisne 8,0 % et la Somme 5,0 % (respectivement 8,0 % et 4,8 % en 2023).

Parmi ces aidants, 1 545 ont intégré une plateforme en 2024 (1 628 en 2023). Un peu plus des deux cinquièmes des nouveaux aidants ont intégré la PFR¹ à la suite d'un contact téléphonique reçu (47,4 %, 44 % en 2023), 7,0 % à la suite d'un échange de mails (11 % en 2023), 12,2 % à la suite d'un accueil physique à la plateforme (11 % en 2023), 6,2 % à la suite d'un contact téléphonique émis par la PFR (10 % en 2023) et 19,4 % par d'autres biais -courriers, partenaires, forum, site internet, réseaux sociaux, actions collectives... - (21 % en 2023).

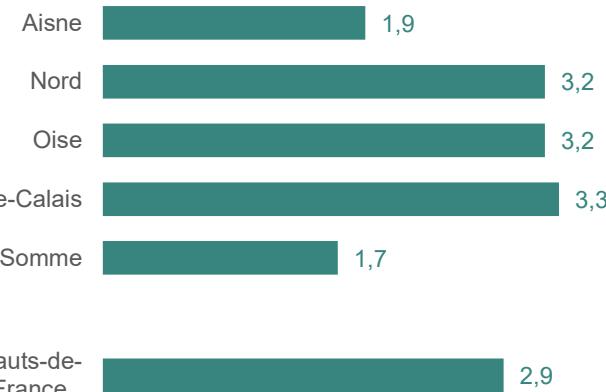
Par département, les appels téléphoniques reçus par la PFR sont plus nombreux dans l'Aisne (65,7 % des nouveaux aidants). Les appels émis par la PFR sont plus nombreux dans le Pas-de-Calais (11,0 %, contre moins de 5,0 % dans les autres départements). L'accueil physique à la PFR est plus fréquent dans l'Oise (15,7 %) et les autres moyens sont plus nombreux dans la Somme que dans les autres départements.

Parallèlement, toujours en 2024, 249 aidants n'ont eu qu'un simple contact avec les PFR pour une information et/ou une orientation (257 en 2023) ; ils sont 94 dans le Pas-de-Calais, 84 dans le Nord, 39 dans l'Oise, 21 dans l'Aisne et 11 dans la Somme.

Le nombre moyen d'aidants accompagnés par une PFR par semaine d'ouverture est de 2,9 (2,6 en 2023). Cet indicateur est plus élevé dans le Pas-de-Calais (3,3 aidants par semaine), l'Oise (3,2) et le Nord (3,2) ; la Somme et l'Aisne présentent un nombre moyen plus faible sous les 2 aidants (respectivement 1,7 et 1,9).

Le nombre d'aidants pris en charge par l'une des PFR varie de 0,8 aidant par semaine pour la PFR de Sambre-Avesnois à 6,2 aidants pour la PFR de Lens - Hénin. La densité de population couverte et la taille des équipes sont variables d'une PFR à l'autre, pouvant expliquer les écarts.

Nombre moyen d'aidants accompagnés par une PFR par semaine d'ouverture



en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

¹ L'information n'a pas été renseignée pour 31 nouveaux aidants, soit 3 %.

PROFIL DES AIDÉS

En 2024, près de deux tiers des personnes aidées vivent à domicile (63,3 %, 54,6 % en 2023) et 18,6 % des aidés sont accompagnés en structure médico-sociale (25,3 % en 2023). Parmi les aidés en structure médico-sociale, 22,0 % sont accompagnés en accueil temporaire et 60,4 % en accueil de jour² (13,3 % et 40,0 % en 2023).

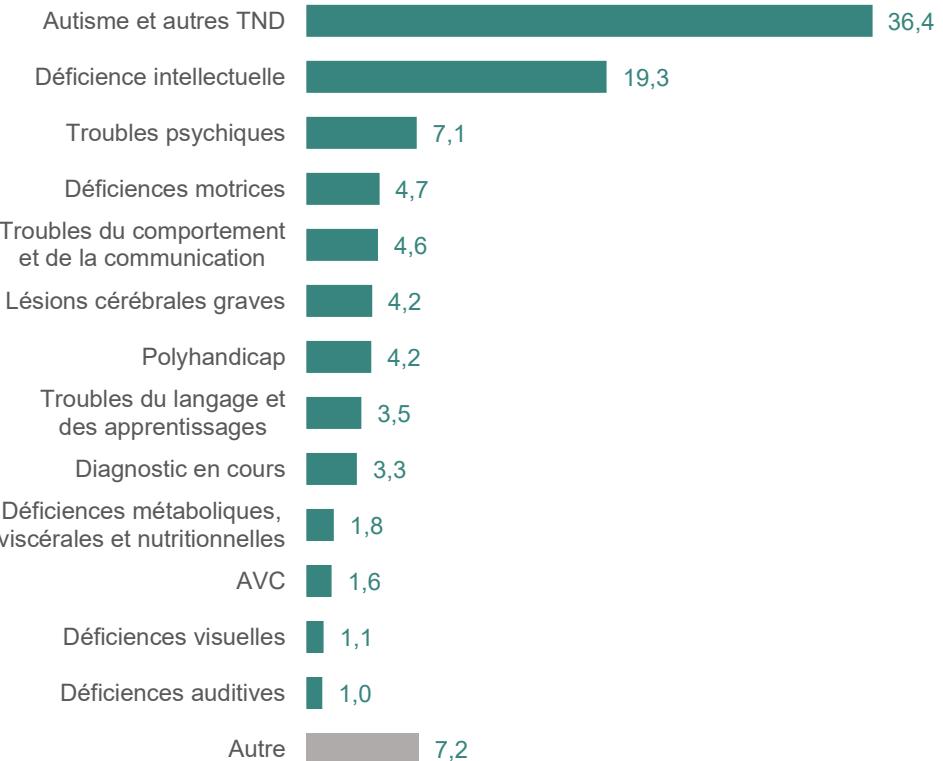
En 2024, parmi les 3 443 personnes aidées (2 823 en 2023), 36,4 % sont atteintes d'autisme ou d'autres troubles du neurodéveloppement -TND- (soit 1 273 personnes aidées ; 32,7 % en 2023) et 19,3 % sont accompagnées pour déficience intellectuelle (677 ; 19,6 % en 2023) ; ces deux motifs représentent plus de la moitié du total des personnes aidées en 2024.

Viennent ensuite, les troubles psychiques pour 7,1 % des aidés (soit 247 personnes ; 7,7 % en 2023) puis, représentant chacun moins de 5 % du total des personnes aidées, les déficiences motrices (4,7 % ; 5,1 % en 2023), les troubles du comportement et de la communication (4,6 % ; 5,1 % en 2023), les lésions cérébrales graves (4,2 % ; 3,4 % en 2023), le polyhandicap (4,2 % ; 5,0 % en 2023), les troubles du langage et des apprentissages (3,5 % ; 4,0 % en 2023), les déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles (1,8 % ; 2,4 % en 2023), les AVC (1,6 % ; 1,9 % en 2023) et les déficiences visuelles (1,1 % ; 1,2 % en 2023) et auditives (1,0 % ; 0,8 % en 2023).

Le diagnostic est en cours pour 114 aidés, soit 3,3 % d'entre eux (2,2 % en 2023).

Enfin, les autres situations (Korsakoff, syndrome de Rett Atypique, cancer, maladies génétiques, Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques...) concernent 7,2 % (13,0 % en 2023) des personnes aidées (soit 253).

Profils des aidés selon leur handicap (en %)



en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

² L'information n'est pas renseignée pour 17,6 % des aidés en structure médico-sociale.

Profils des aidés selon leur handicap, par département (en %)

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Autisme et autres TND	46,1	31,2	62,4	29,3	41,9
Déficience intellectuelle	12,8	17,1	7,4	28,7	10,8
Troubles psychiques	12,5	7,4	2,8	6,6	9,5
Déficiences motrices	3,9	6,0	2,6	4,4	2,7
Troubles du comportement et de la communication	3,3	4,2		7,1	4,1
Lésions cérébrales graves	6,9	6,9	1,3	2,2	0,7
Polyhandicap	1,3	5,9	3,5	3,5	2,0
Troubles du langage et des apprentissages	0,7	3,7	0,9	5,0	3,4
Diagnostic en cours	0,7	6,0	3,9	1,1	
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	1,6	1,9		2,6	
AVC	0,7	1,8	2,0	1,4	2,7
Déficiences visuelles	1,3	0,9	1,3	1,2	1,4
Déficiences auditives	1,0	1,0	0,7	1,4	
Autre	7,2	6,2	10,9	5,4	20,9

en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

L'autisme et les autres troubles du neurodéveloppement constituent le handicap le plus fréquemment représenté dans l'ensemble des départements, atteignant un maximum de 62,4 % des personnes aidées par une PFR de l'Oise ; cette proportion est moindre pour les deux départements du nord de la région, de l'ordre de trois sur dix.

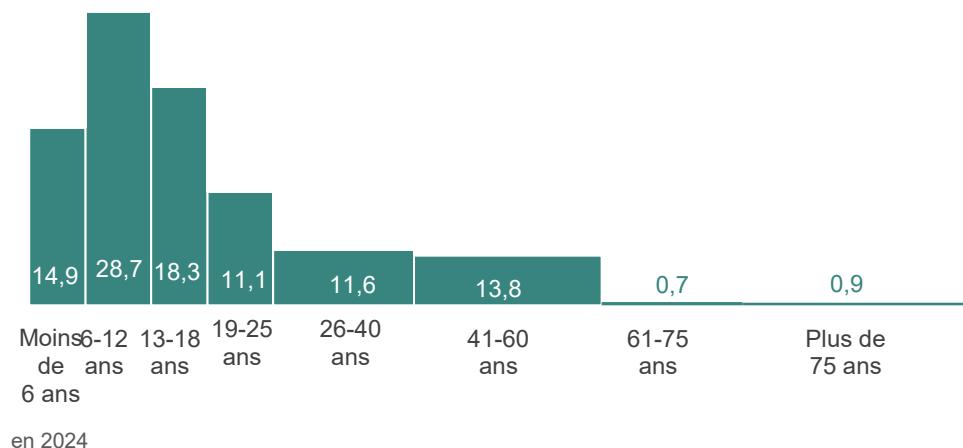
La part d'aidés pour une déficience intellectuelle est plus élevée dans le Pas-de-Calais (28,7 %), alors qu'elle est moins fréquente dans les autres départements (variant entre 7,4 % et 17,1 %). Les troubles psychiques sont davantage recensés dans l'Aisne (12,5 %) et, dans une moindre mesure, dans la Somme (9,5 %). Les lésions cérébrales graves apparaissent aussi plus fréquemment dans l'Aisne, mais de façon équivalente dans le Nord (6,9 % pour chacun ; pour les trois autres départements, la part des aidés pour ce motif est plus faible, fluctuant du simple au triple entre 0,7 et 2,2 %). Le Pas-de-Calais se distingue par une proportion un peu plus élevée de personnes aidées pour troubles du comportement et de la communication (7,1 %) et par troubles du langage et des apprentissages (5,0 %). Enfin, la Somme présente une part notable de situations classées dans la catégorie "Autre" (20,9 %, dont 14,9 % des pathologies concernent des lésions neurologiques), soit une part largement supérieure à celle observée dans les quatre autres départements, où elle varie entre 5,4 % (Pas-de-Calais) et 10,9 % (Oise).

Une large majorité des personnes aidées ont 18 ans ou moins (61,9 %) : 14,9 % ont moins de 6 ans (8,7 % en 2023), 28,7 % ont entre 6 et 12 ans (28,5 % en 2023) et 18,3 % entre 13 et 18 ans (17,0 % en 2023).

Les 19-25 ans représentent 11,1 % des aidés (10,9 % en 2023), les 26-40 ans, 11,6 % (11,9 % en 2023) et, les 41-60 ans, 13,8 % (16,0 % en 2023). Les personnes âgées de 61 ans et plus ne comptabilisent que 1,5 % des aidés (5,2 % en 2023).

Les 18 ans et moins sont particulièrement représentés dans l'Oise avec 77,0 % des aidés (75,6 % en 2023) ainsi que dans le Nord (74,9 % ; 55,6 % en 2023), tandis que leurs pourcentages varient entre 39,2 % et 57,4 % d'aidés dans les trois autres départements. Cela s'explique surtout par la part d'aidés de 6 à 12 ans dans l'Oise (42,5 %) et celle des moins de 6 ans dans le Nord (28,7 %).

Répartition des aidés selon le groupe d'âges (en %)



Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

L'activité scolaire ou professionnelle est connue pour 2 538 personnes aidées (1 496 en 2023), soit 73,7 % (53,0 % en 2023). Deux sur cinq sont sans emploi (39,4 %, comme en 2023) et plus d'un tiers est scolarisé (35,9 % contre 32,0 % en 2023). Les autres situations (enfant de moins de 3 ans, invalidité, établissement médico-social) concernent 18,6 % des aidés (21,9 % en 2023). Enfin, 3,1 % sont en activité (2,7 % en 2023) et 3,1 % à la retraite (4,1 % en 2023).

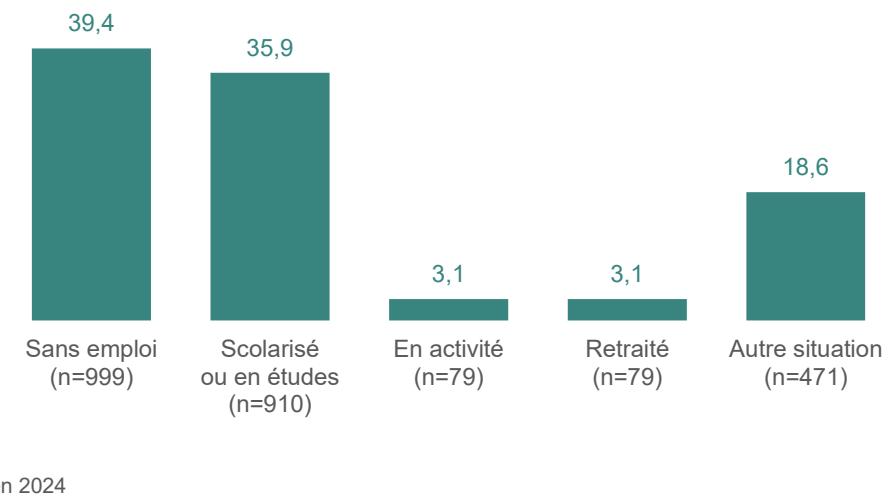
Les disparités entre les départements sont notables. En effet, dans l'Oise, la part des personnes scolarisées est particulièrement élevée (57,5 % contre 51,9 % en 2023), tandis que 30,1 % relèvent d'une autre situation (38,9 % en 2023) et seuls 8,2 % sont sans emploi (6,0 % en 2023).

L'Aisne présente un profil similaire, avec 52,4 % de scolarisés (38,2 % en 2023), 22,9 % de personnes sans emploi (31,4 % en 2023) et 17,2 % dans une autre situation (22,0 % en 2023).

Le Pas-de-Calais offre une répartition plus équilibrée, 37,0 % des aidés étant scolarisés (34,7 % en 2023) et 35,6 % sans emploi (40,0 % en 2023), tandis que les autres situations concernent 20,5 % des personnes (21,9 % en 2023).

Dans le Nord, plus d'une personne sur deux est sans emploi (52,2 % contre 50,7 % en 2023), alors que les scolarisés sont moins nombreux qu'en 2023 (28,8 % contre 34,1 %). Enfin, la Somme se distingue par une proportion importante de personnes sans emploi (39,0 % contre 33,3 % en 2023) et d'autres situations (29,5 % contre 28,2 % en 2023), tandis que la part de scolarisés est en recul, atteignant seulement 23,3 % en 2024 contre 32,4 % en 2023.

Répartition des aidés selon l'activité scolaire ou professionnelle (en %)



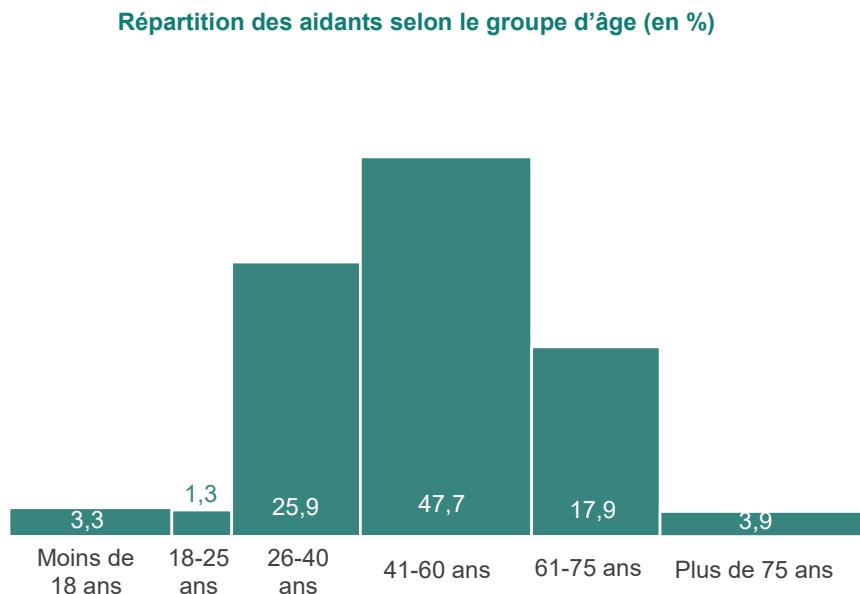
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2

PROFIL DES AIDANTS

Près de la moitié des aidants a entre 41 et 60 ans (47,7 %, 50,8 % en 2023)³ et un quart entre 26 et 40 ans (25,9 %, 24,0 % en 2023). Les plus de 60 ans représentent un cinquième des aidants (17,9 % ont entre 61 et 75 ans et 3,9 % ont 76 ans et plus, respectivement 17,0 % et 4,4 % en 2023). Les aidants âgés de 25 ans ou moins sont peu représentés avec une part de 4,6 % (2,3 % en 2023).

Dans l'Oise, les aidants sont proportionnellement plus nombreux à avoir moins de 18 ans (9,8 % contre 3,3 % dans les Hauts-de-France) et près d'un tiers a entre 26 et 40 ans (30,3 % contre 25,9 % dans les Hauts-de-France). Dans le Nord, plus de la moitié des aidants a entre 41 et 60 ans (51,0 % contre 47,7 % dans les Hauts-de-France), tandis que la Somme se distingue par une part élevée d'aidants de 61 à 75 ans (22,0 % contre 17,9 % en Hauts-de-France). Enfin, l'Aisne compte davantage d'aidants âgés, avec 33,1 % de 61 à 75 ans contre 17,9 % en Hauts-de-France.

Parmi les 3 503 aidants ayant renseigné leur sexe, 2 906 sont des femmes, soit 83,0 % (75,3 % en 2023).



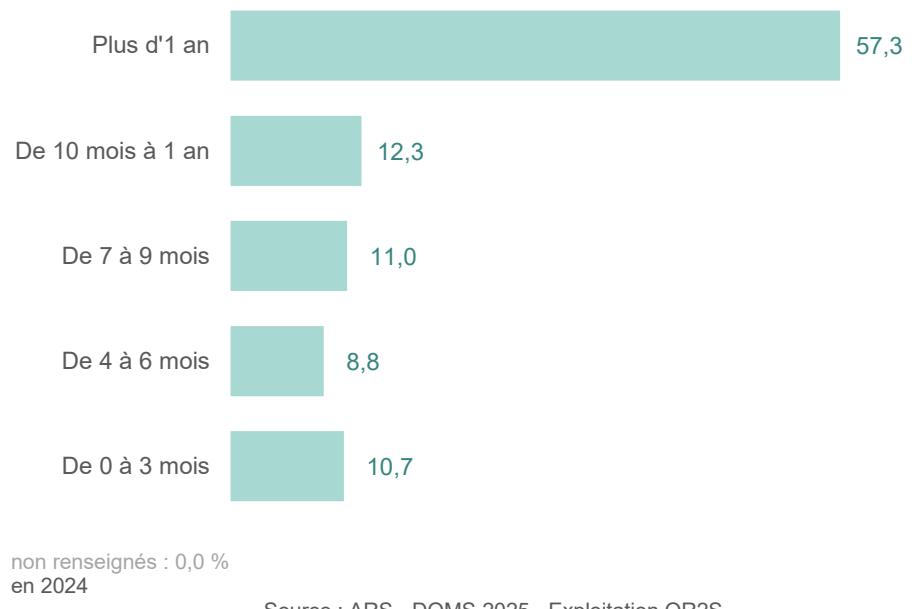
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

³ L'âge des aidants n'est pas renseigné pour 3,5 % d'entre eux.

Pour les 23 PFR, près de trois aidants sur cinq bénéficient d'une durée d'accompagnement supérieure à 1 an : 2 007 aidants, soit 57,3 % (43,0 % en 2023). En parallèle, 431 aidants le sont depuis 10 à 12 mois (12,3 %, 17,9 % en 2023), 384 autres depuis 7 à 9 mois (11,0 %, 14,0 % en 2023), 307 depuis 4 à 6 mois (8,8 %, 12,9 % en 2023) et 373 depuis moins de 3 mois (10,7 %, 12,3 % en 2023).

Globalement, les durées d'accompagnement sont similaires entre les départements. En effet, la part la plus importante concerne systématiquement les durées d'accompagnement supérieures à 1 an, variant entre 52,5 % et 62,7 % selon le département (cf. graphique figurant à la page suivante).

Répartition des aidants selon la durée d'accompagnement (en %)



Répartition des aidants selon la durée d'accompagnement, par département (en %)

	De 0 à 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 9 mois	De 10 mois à 1 an	Plus de 1 an
Aisne	12,5	7,9	7,2	9,7	62,7
Nord	11,3	10,1	12,1	13,9	52,5
Oise	10,8	5,7	9,4	13,6	60,4
Pas-de-Calais	9,7	9,3	11,1	10,7	59,3
Somme	8,7	5,2	12,2	11,6	62,2

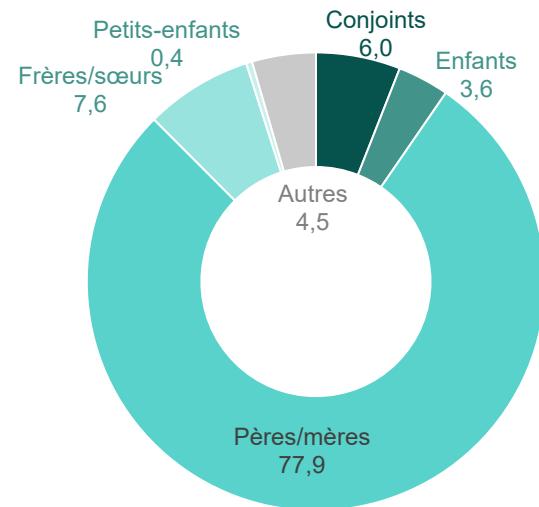
en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

À quelques exceptions près (amis, voisins, tuteurs), l'aide est presque toujours un membre de la famille de la personne aidée. Dans un peu plus de trois quarts des cas, l'aide est la mère ou le père de la personne aidée (77,9 % ; 76,5 % en 2023). Les autres membres de la famille représentent une faible part des aidants : 7,6 % pour les frères/sœurs (7,7 % en 2023), 6,0 % pour le conjoint (6,9 % en 2023), 3,6 % pour les enfants (5,5 % en 2023) et moins de 1 % pour les petits-enfants (comme en 2023). Les grands-parents, les oncles et tantes, les beaux-parents et les belles-sœurs et beaux-frères de la personne aidée représentent moins de 5 % des aidants (comme en 2023).

Les parents sont majoritaires dans tous les départements (part variant de 68,7 % à 80,4 %). La part de conjoints relevée dans la Somme est plus importante que celles des autres départements, tout comme en 2023 (11,0 % contre moins de 7 %).

Répartition des aidants selon le lien familial avec l'aide (en %)



non renseignés : 4,1 %
en 2024

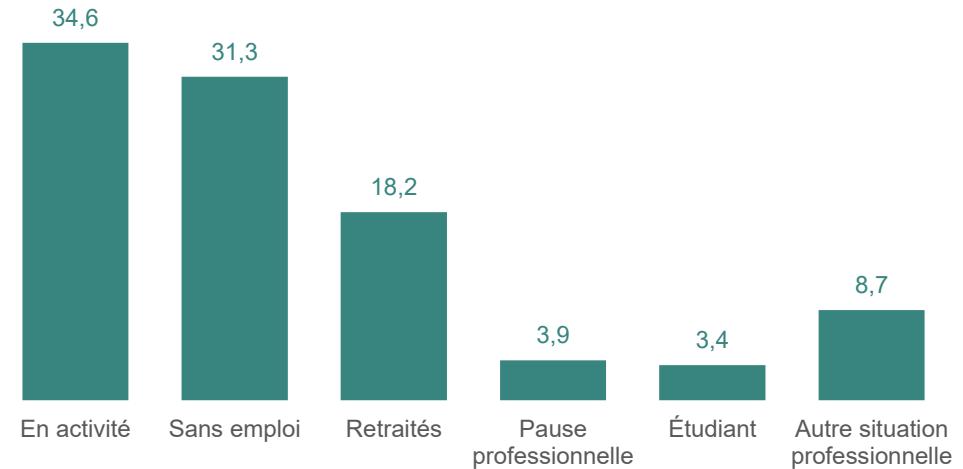
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Il est à noter que, pour une part non négligeable d'aidants, la situation professionnelle n'est pas connue ou n'est pas renseignée, à savoir pour 12,6 % (16,3 % en 2023).

Parmi les 3 059 aidants dont l'information est connue, un peu plus d'un tiers a une activité professionnelle, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel (34,6 %, 35,7 % en 2023), ils sont un peu plus de trois sur dix à être sans emploi (31,3 % ; 30,4 % en 2023), 18,2 % sont retraités (18,3 % en 2023), 3,9 % effectuent une pause professionnelle (6,6 % en 2023) et 3,4 % sont en études (2,8 % en 2023). Les autres situations (invalidité, arrêt maladie...) représentent 8,7 % (6,2 % en 2023).

Les aidants de l'Aisne sont plus nombreux à être sans emploi : 42,3 % contre des parts variantes entre 29,9 % et 31,2 % pour les quatre autres départements. Dans l'Oise, les aidants sont proportionnellement plus nombreux à être étudiants (11,3 % contre 0,7 % à 2,6 %). Dans le Nord et l'Oise, les aidants sont plus nombreux à être en pause professionnelle (6,8 % et 5,0 % contre 0,0 % à 1,9 %).

Répartition des aidants selon la situation professionnelle (en %)



non renseignés : 12,6 %
en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

PRESTATIONS RÉALISÉES

ACTIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION

Les 23 PFR déclarent réaliser des actions d'information et de formation.

Permanence téléphonique

En 2024, parmi l'ensemble des PFR, 21 ont mis en place une permanence téléphonique (17 en 2023), à savoir l'ensemble des PFR de l'Aisne (3), de l'Oise (3) et de la Somme (2) ; pour le Nord, elles sont 7 sur 8 à l'avoir fait et, pour le Pas-de-Calais, 6 sur 7.

Parmi ces 21 PFR, 2 n'ont pas précisé le nombre d'aidants bénéficiaires. Ainsi, *a minima*, ce sont 1 741 aidants qui ont bénéficié de la permanence téléphonique (1 395 en 2023). Dans le département de l'Aisne, 122 aidants en ont bénéficié, dans la Somme, 82 et, dans l'Oise, 133. Parmi les 6 PFR l'ayant mis en place du Nord et les 5 sur 7 l'ayant mis en place et ayant renseigné l'information du Pas-de-Calais, le nombre de bénéficiaires est respectivement de 580 et 824 aidants.

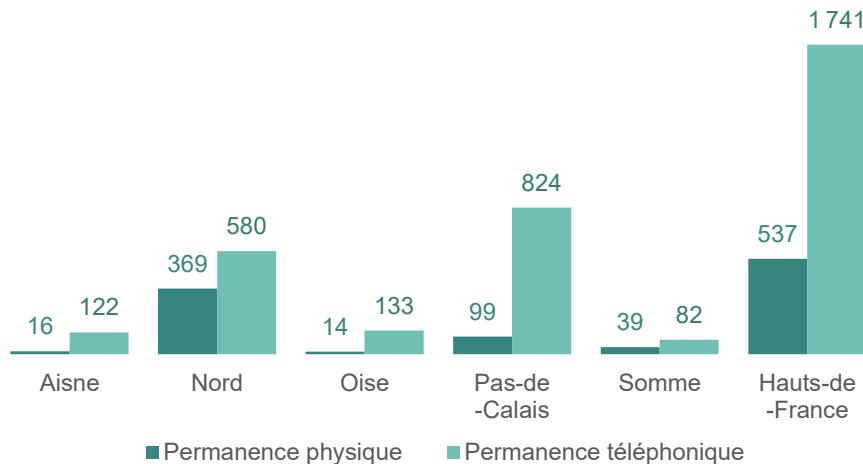
Permanence physique

En 2024, les 23 PFR ont mis en place une permanence physique.

Il est à noter que 3 PFR n'ont pas précisé le nombre d'aidants bénéficiaires de la permanence physique. Aussi, *a minima*, celle-ci a permis d'accueillir 537 aidants (379 en 2023) : 14 aidants pour l'Oise, 16 pour l'Aisne, 39 pour la Somme correspondant à l'ensemble des PFR de ces trois départements, 369 pour les 6 PFR du Nord qui ont renseigné l'information sur 8 et 99 aidants pour les 6 PFR du Pas-de-Calais qui ont fourni l'information sur 7.

Parmi les 23 PFR, 15 proposent des créneaux spécifiques (16 en 2023), dont 12 des accueils sur des demi-journées, 7 le samedi, aucune le week-end et 6 en soirée.

Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une permanence



non renseignés : 9,5 % des PFR pour la permanence téléphonique
et 13,0 % pour la permanence physique
en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Entretien individualisé, hors accompagnement psychologique

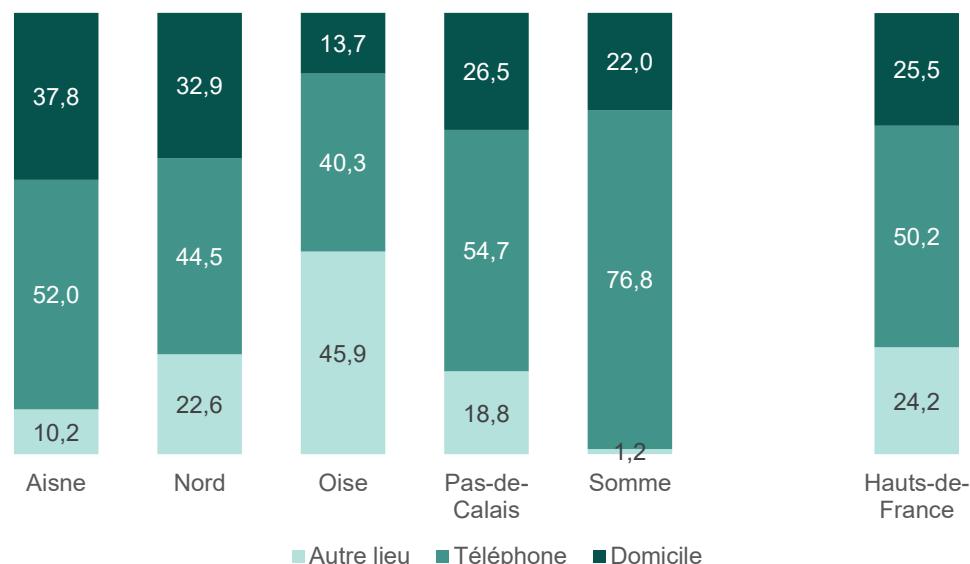
En 2024, les 23 PFR proposent des entretiens individualisés (hors accompagnement psychologique).

Les PFR dénombrent 6 998 entretiens individualisés (5 533 en 2023), pour un total de 5 120 heures (4 603 heures en 2023). La moitié des entretiens a été réalisée par téléphone (50,2 % ; 52,1 % en 2023), un quart à domicile (25,5 % ; 23,4 % en 2023) et, pour près d'un autre quart, les entretiens sont organisés dans un autre lieu (24,2 %)⁴.

Les PFR de l'Oise se démarquent, avec une majorité d'entretiens réalisés dans un autre lieu (45,9 % contre 1,2 % à 22,6 % dans les autres départements) et moins d'entretiens réalisés à domicile. La Somme présente une part particulièrement élevée d'entretiens réalisés par téléphone (plus des trois quarts ; cf. graphique ci-dessous).

Ces entretiens concernent 2 796 aidants (2 186 aidants en 2023), soit 2,5 entretiens en moyenne par aidant dans les Hauts-de-France (comme en 2023). Les PFR de l'Oise proposent en moyenne 4,4 entretiens par aidant, contre 2,8 dans l'Aisne, 2,5 dans le Pas-de-Calais, 2,4 dans la Somme et 1,9 dans le Nord.

Répartition des entretiens individualisés* selon le mode de réalisation



non renseignés : 10,0 %

* hors accompagnement psychologique
en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

⁴ Pour les 6 301 entretiens pour lesquels l'information est connue.

Temps d'information collectif

Parmi les 23 PFR, 22 indiquent avoir mis en place des temps d'information collectifs de type forums, conférences...

Au total, en 2024, ce sont 275 actions d'information (334 en 2023) qui ont été organisées dans les Hauts-de-France, regroupant 2 004 participants (1 310 en 2023) : 32 actions dans l'Aisne (nombre de participants non renseigné), 112 dans le Nord (968 participants), 13 dans l'Oise (nombre de participants non renseigné), 106 dans le Pas-de-Calais (1 006 participants) et 12 dans la Somme (30 participants). Ces 275 actions se répartissent sur un total de 1 055 heures (1 082 heures en 2023), soit environ 4 heures en moyenne par action dans les Hauts-de-France (3,2 en 2023).

Les partenaires mobilisés pour participer à ces temps d'information sont des établissements sanitaires et sociaux (DAC, autres PFR et fédération des PFR, Maison des Aidants, Maison de l'Autonomie, CHRU, FIMATHO...), des instituts médico-éducatifs, des CLIC, des associations (ARPAMSP, ADMR, Unapei, Association TDAH, Afeji, Unafam, Bulle d'Air, Association des Parents...), des institutionnels (CCAS, mairies, communautés de communes, conseils départementaux, MDPH, CPAM, MSA, CAF, mutualités, UDAF, Carsat, Éducation nationale, France Services...), des professionnels (médecins, ergothérapeutes, mandataires judiciaires...), l'ARS, ainsi que l'Université de Lille et l'Université de Picardie Jules-Verne à Amiens.

Formations collectives pour aidants proches

En 2024, 12 PFR (2 dans l'Aisne, 3 dans le Pas-de-Calais, 5 dans le Nord et 2 dans l'Oise) ont organisé 65 formations collectives à destination des aidants proches (39 en 2023), réunissant 317 participants (263 en 2023), soit une moyenne d'environ 5 aidants par formation (6,7 en 2023). Dans le détail, cela se répartit ainsi : 3 formations dans l'Aisne (21 aidants), 18 dans le Pas-de-Calais (75 aidants), 4 dans l'Oise (25 aidants) et 40 dans le Nord (196 aidants).

Au total, les 12 PFR ont assuré 303 heures de formation (137,5 heures en 2023), soit une moyenne de 4,7 heures par action (3,5 en 2023).

Parmi ces formations, 18 ont été animées par les équipes des plateformes et 23 par des partenaires, avec la participation des PFR.

ACTIONS DE SOUTIEN

Entretien de soutien et de suivi psychologique

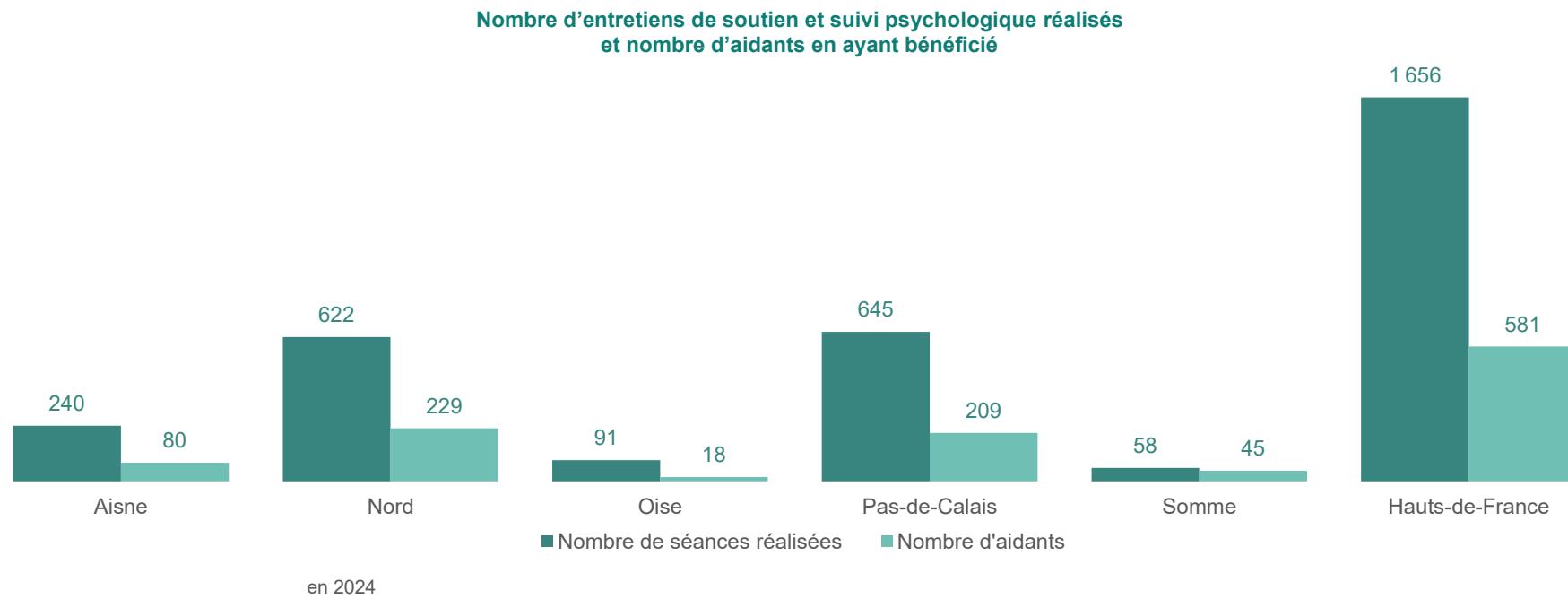
En 2024, 22 PFR de la région ont effectué des entretiens de soutien et suivi psychologique au cours de l'année (19 en 2023).

Au total, 581 aidants ont participé aux 1 656 entretiens de soutien et de suivi psychologique (respectivement 465 aidants et 1 312 entretiens en 2023) ; 37,6% des entretiens ont eu lieu dans des PFR du Nord, 38,9 % dans celles du Pas-de-Calais et 14,5 % dans celles de l'Aisne (respectivement 41,7 %, 36,1 % et 13,7 % en 2023).

L'Oise (5,5 %) et la Somme (3,5 %) viennent ensuite (respectivement 6,9 % et 1,6 % en 2023).

Les différents entretiens totalisent 1 750 heures effectuées (1 517 heures en 2023), soit 1,1 heure en moyenne par action (1,2 en 2023). Le nombre moyen d'heures consacrées à chaque entretien est proche dans les départements : 1,1 heure dans l'Oise, 1,2 dans le Nord et la Somme, 1,0 heure dans le Pas-de-Calais et 0,9 heure dans l'Aisne.

Les aidants ne participent pas aux mêmes nombres d'entretiens. Ainsi, le nombre moyen d'entretiens de soutien et suivi psychologique par participant varie entre 1,0 et 5,4 selon les PFR ; il est de 2,9 au niveau régional⁵ (2,8 en 2023). L'Oise organise en moyenne 5,1 entretiens par aidant, le Pas-de-Calais 3,1, le Nord 2,7, l'Aisne 3,0 et la Somme 1,3.

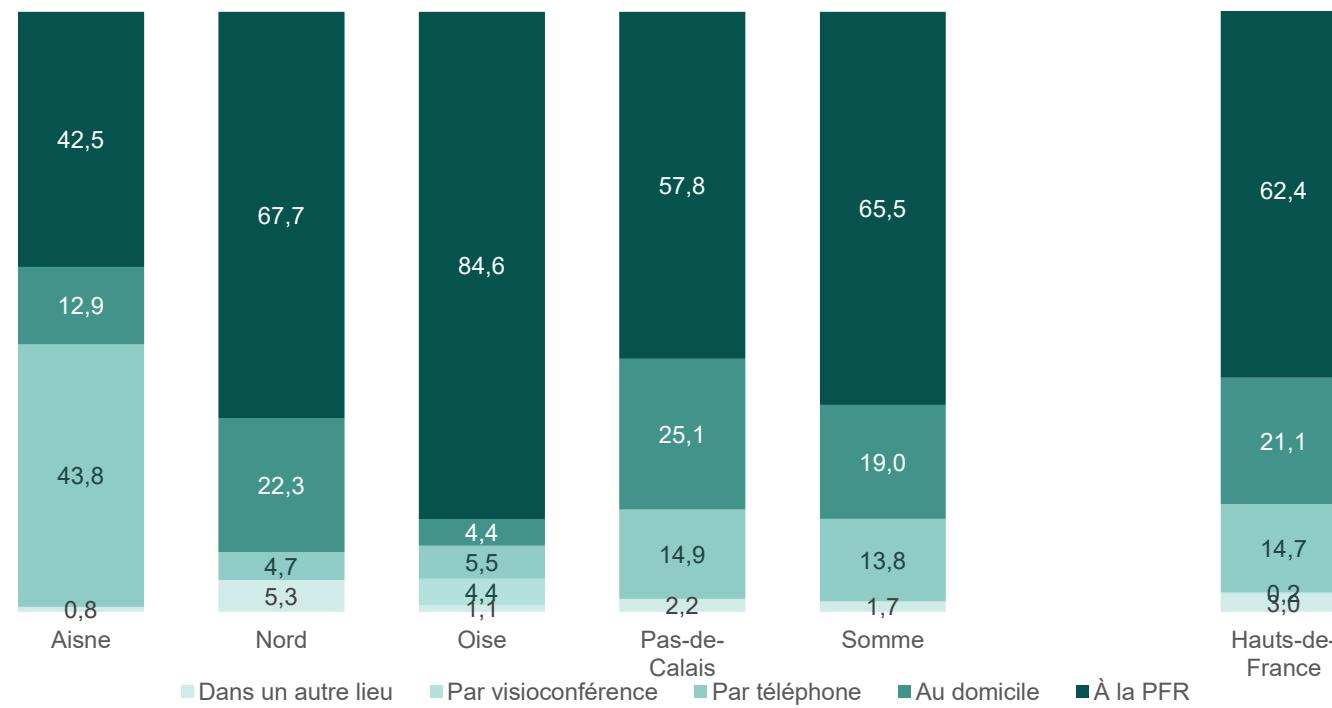


⁵ À partir des 22 PFR ayant renseigné l'ensemble des informations.

Les entretiens de soutien et suivi psychologique ont lieu en majorité au sein de la PFR (62,4 % ; 52,6 % en 2023) et, pour un cinquième, au domicile des aidants (21,1 % ; 31,5 % en 2023). Le téléphone représente 14,7 % des entretiens alors que les visioconférences sont plus marginales (0,2 %). Enfin, pour 3,1 %, elles se déroulent dans un autre lieu.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, une forte variation est relevée entre départements. L'Aisne se démarque avec 43,8 % des entretiens réalisés par téléphone, les pourcentages variant entre 4,3 % à 14,9 % dans les autres départements. L'Oise présente une part particulièrement importante (86,1 %) d'entretiens de soutien et suivi psychologique qui se déroulent à la PFR.

Répartition des entretiens de soutien et suivi psychologique individuel selon le mode de réalisation (en %)



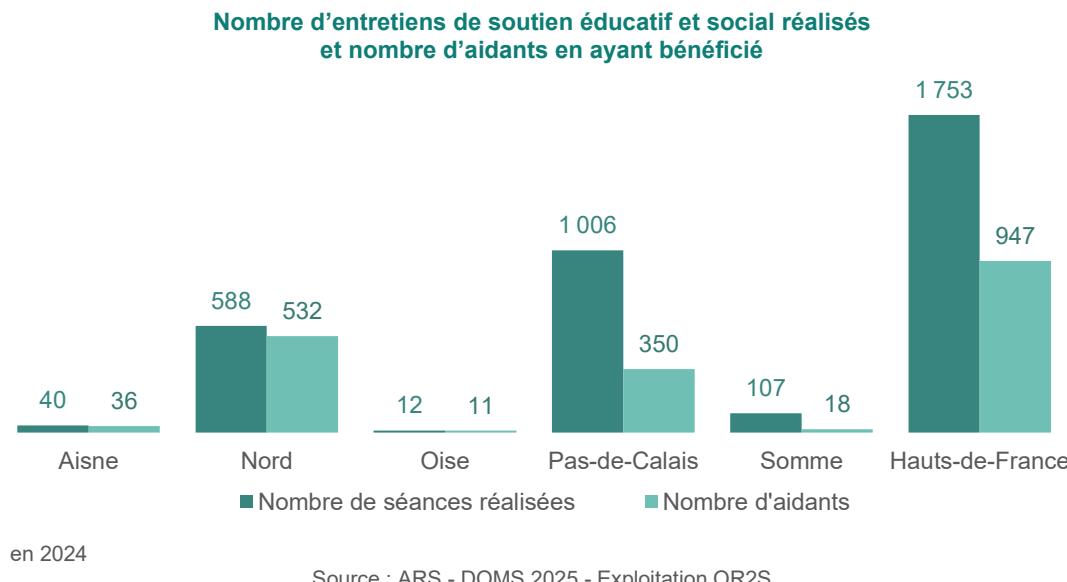
non renseignés : 0,0 %
en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Entretien de soutien éducatif et social

En 2024, 22 des 23 PFR de la région ont effectué des entretiens de soutien éducatif et social au cours de l'année (20 en 2023) ; une PFR de l'Oise ne l'a pas mentionné.

Au cours de l'année, 947 aidants ont participé aux 1 753 entretiens de soutien éducatif et social (638 aidants et 2 348 entretiens en 2023). Pour plus de la moitié, les entretiens ont eu lieu dans les PFR du Pas-de-Calais (57,4 %) et un tiers dans celles du Nord (33,5 %) ; l'Aisne, la Somme et l'Oise viennent ensuite, totalisant 9,1 % des entretiens réalisés en région (seulement 0,7 % pour l'Oise).

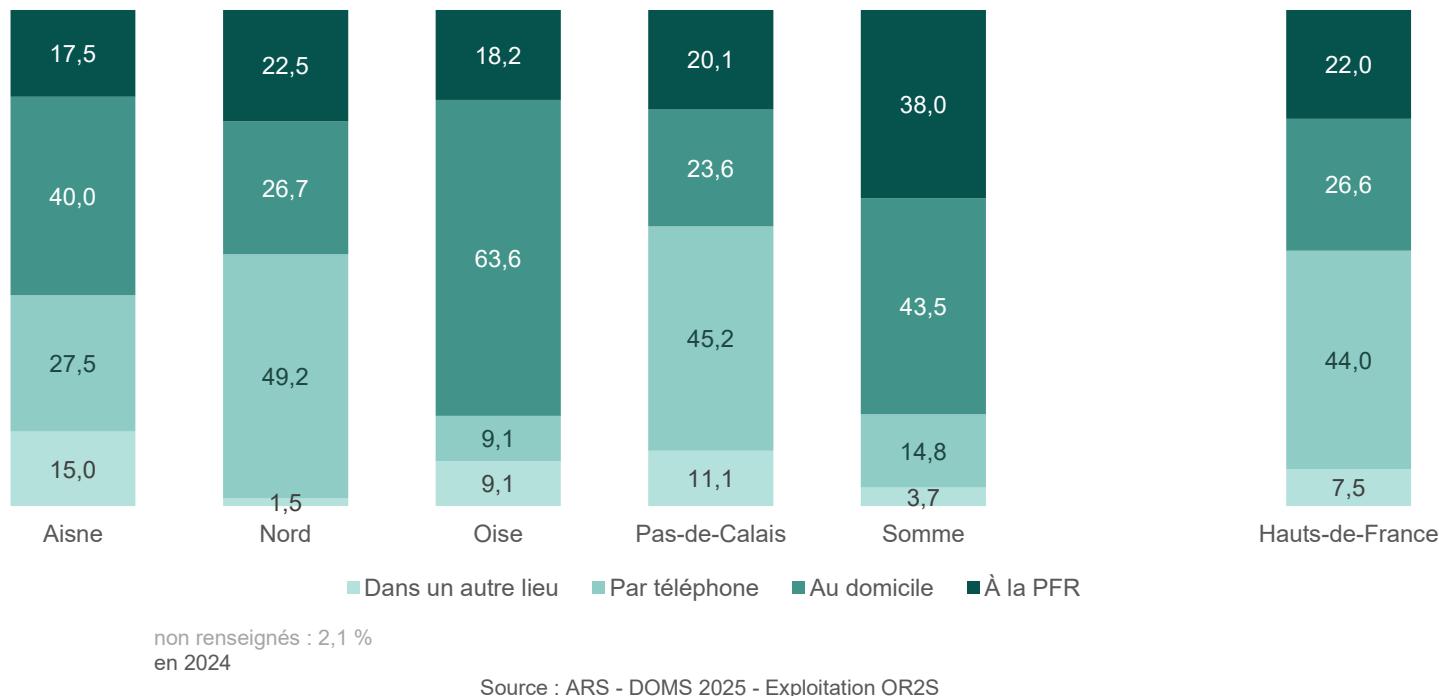


Au total, 1 709 heures ont été effectuées (1 735 heures en 2023), soit 1,0 heure en moyenne par entretien (0,7 en 2023). Le nombre moyen d'heures consacrées à chaque entretien varie suivant les départements : 0,9 heure pour le Nord et le Pas-de-Calais, 1,0 heure dans l'Oise, 1,4 heure dans l'Aisne et 1,7 heure dans la Somme.

Le nombre moyen d'entretiens de soutien éducatif et social par participant varie entre 1,0 et 15,4 selon les PFR ; 1,9 en moyenne au niveau régional (3,7 en 2023). Le département de la Somme se démarque avec une moyenne de 5,9 entretiens par aidant ; l'Aisne, l'Oise et le Nord ont consacré en moyenne 1,1 entretien par aidant et le Pas-de-Calais 2,9.

Les entretiens de soutien éducatif et social se déroulent en majorité par téléphone (44,0 % ; 42,0 % en 2023), mais suivant une proportion qui varie sensiblement selon le département (cf. graphique ci-dessous). Un quart a eu lieu au domicile des aidants (26,6 % ; 31,4 % en 2023) et 22,0 % au sein de la PFR (15,7 %, en 2023). Enfin, 7,5 % d'entre elles se sont déroulées dans un autre lieu (10,6 % en 2023).

**Répartition des entretiens de soutien éducatif et social,
selon le mode de réalisation (en %)**



Réunion de groupe

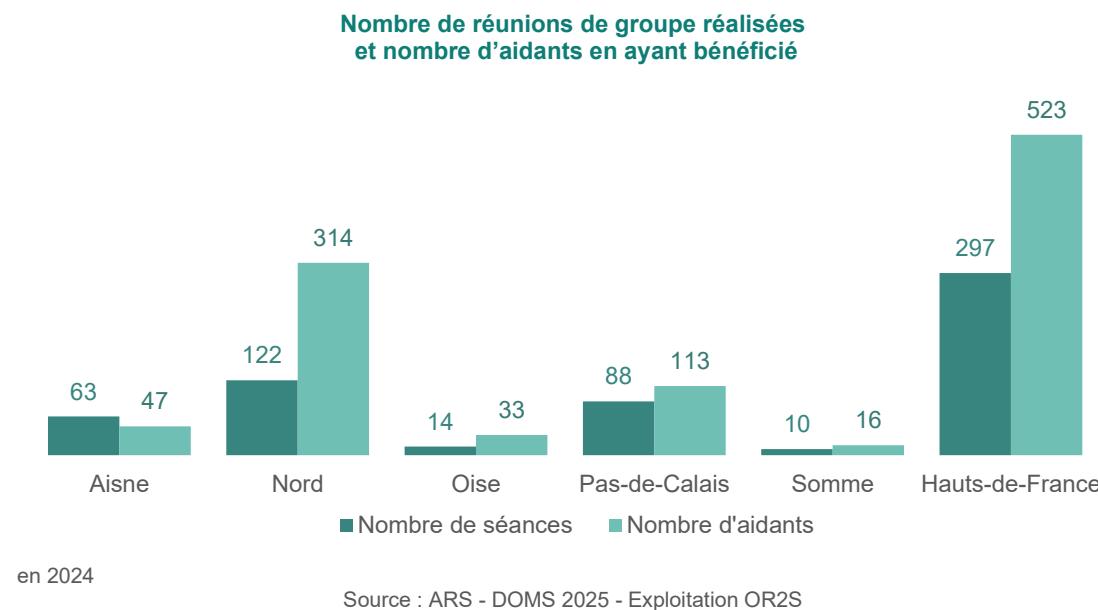
En 2024, 20 des 23 PFR ont organisé 297 réunions de groupe (292 en 2023) de type « café des aidants », « café mémoire », « café partage », « groupes de parole »... ; elles ont mobilisé 523 aidants (toutes les PFR de l'Aisne et de l'Oise, 7 des 8 PFR du Nord, 6 des 7 PFR du Pas-de-Calais et 1 des 2 PFR de la Somme).

Par département, la répartition des réunions de groupe est la suivante :

- 63 pour les PFR de l'Aisne, bénéficiant à 47 aidants ;
- 122 pour les PFR du Nord, bénéficiant à 314 aidants ;
- 14 pour les PFR de l'Oise, bénéficiant à 33 aidants ;
- 88 pour les PFR du Pas-de-Calais, bénéficiant à 113 aidants ;
- 10 pour les PFR de la Somme, bénéficiant à 16 aidants.

De plus, le nombre moyen d'aidants par réunion de groupe varie entre 0,2 et 10,0 selon les PFR ; 1,8 en moyenne au niveau régional (1,3 en 2023). L'Aisne enregistre une moyenne inférieure à un aidant par réunion (0,7) ; pour le Pas-de-Calais et la Somme, le nombre moyen est supérieur à un aidant par réunion (1,3 et 1,6) et, pour le Nord et l'Oise, il est supérieur à 2 aidants par réunion (2,6 et 2,4).

Les 297 réunions de groupe représentent 593 heures effectuées sur l'année 2024 (551 en 2023), soit une moyenne de 2,0 heures par réunion (1,9 heure en 2023). Le nombre d'heures moyen par réunion varie de 1,5 à 3,0 selon les départements : à savoir, 3,0 dans l'Oise, 2,2 dans le Nord, 1,8 dans le Pas-de-Calais et 1,5 dans la Somme et l'Aisne.

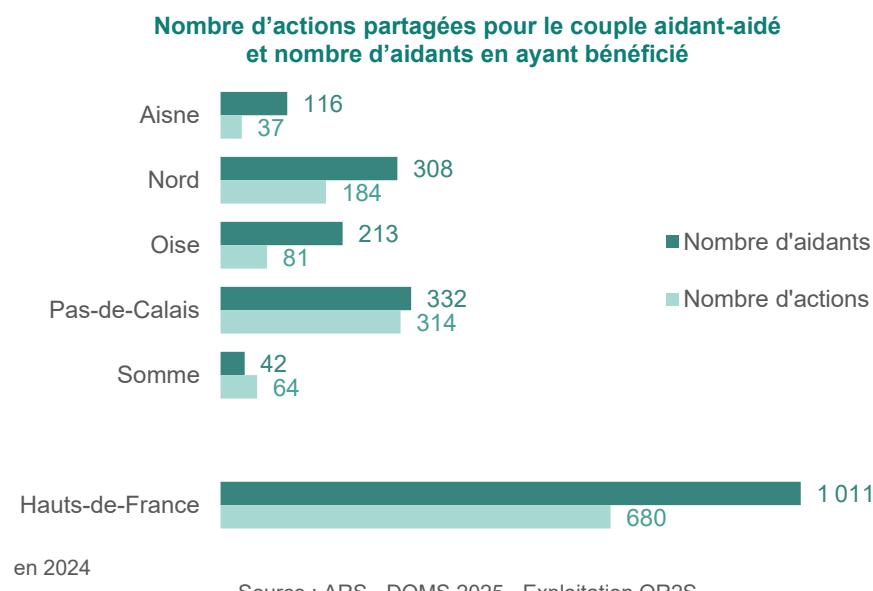


ACTIONS AUPRÈS DU COUPLE AIDANT-AIDÉ

En 2024, 22 des 23 PFR de la région ont proposé des actions partagées pour le couple aidant-aidé : 680 actions ont ainsi été organisées (618 en 2023) et 1 011 aidants y ont participé (1 001 en 2023).

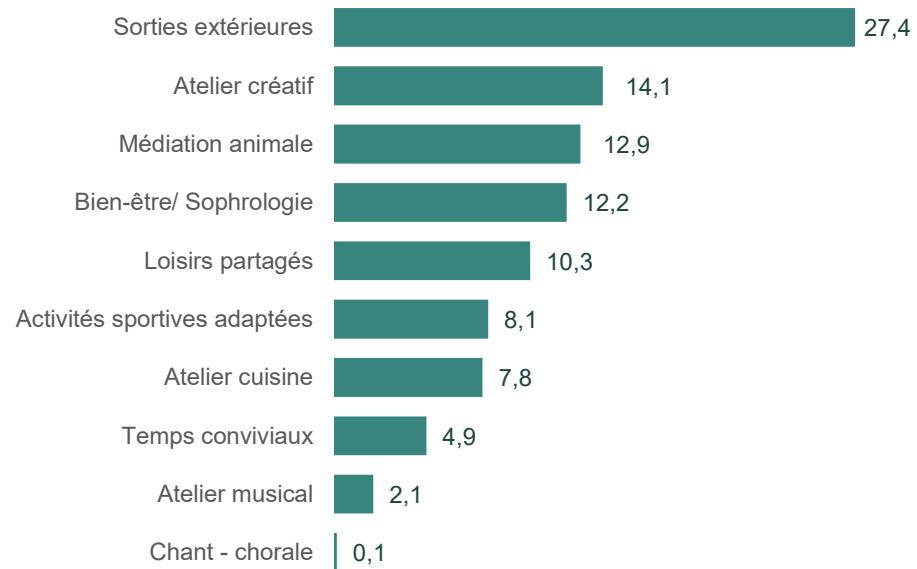
L'Aisne enregistre 37 actions pour 116 aidants, le Nord 184 actions pour 308 aidants (1 PFR n'a pas pu fournir le nombre d'aidants), l'Oise 81 actions pour 213 participants, le Pas-de-Calais 314 actions pour 332 aidants et la Somme 64 actions pour 42 participants.

L'ensemble de ces actions représentent 2 038 heures effectuées sur l'année 2024 (2 139 heures en 2023), dont une majorité dans le Pas-de-Calais (800 heures). Le nombre d'heures moyen réalisé par action aidant-aidé varie du simple à plus du double selon les départements, avec une moyenne régionale de 3,0 (3,5 en 2023) : 2,5 dans le Pas-de-Calais, 2,9 dans l'Oise, 3,1 dans le Nord, 3,4 dans la Somme et 5,7 dans l'Aisne.



En 2024, un peu plus d'un quart des actions concerne des sorties extérieures (27,4 %, 35,3 % en 2023). Viennent ensuite les ateliers créatifs (14,1 %, 14,6 % en 2023) et la méditation animale (12,9 %, 12,8 % en 2023), les activités bien-être/de sophrologie (12,2 %, 7,1 % en 2023) et les loisirs partagés (10,3 %, 3,1 % en 2023). Les autres activités représentent chacune 8 % ou moins de l'ensemble des actions : les activités sportives adaptées (8,1 %, 5,7 % en 2023), les ateliers cuisine (7,8 %, 9,1 % en 2023), les temps conviviaux (4,9 % ; 3,4 % en 2023), les ateliers musicaux (2,1 % ; 2,6 % en 2023) et le chant et les chorales (0,1 %).

Répartition des actions partagées pour le couple aidant-aidé selon la thématique (en %)



Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Dans le Pas-de-Calais, les PFR ont proposé 314 actions pour le couple aidant-aidé (326 en 2023), dont 28,7 % de sorties extérieures (28,2 % en 2023), 17,8 % (20,9 % en 2023) d'ateliers créatifs et 14,6 % (5,5 % en 2023) d'activités physiques adaptées.

Dans le Nord, les PFR ont proposé 184 actions (132 en 2023), principalement de la méditation animale (32,6 % ; 36,4 % en 2023) et des sorties extérieures (16,3 % ; 26,5 % en 2023).

Dans la Somme, les PFR ont proposé 64 actions (comme en 2023), dont 48,4 % de bien-être / sophrologie et 17,2 % de sorties extérieures (respectivement 4,7 % et 64,1 % en 2023).

Dans l'Oise, il y a eu 81 actions (63 en 2023), dont 23,5 % d'atelier créatif et 54,3 % de loisirs partagés (respectivement 11,1 % et 17,5 % en 2023).

Dans l'Aisne, les PFR ont proposé 37 actions (33 en 2023), dont 70,3 % de sorties extérieures (75,8 % en 2023).

Répartition des actions partagées pour le couple aidant-aidé selon la thématique, par département (en %)

	Sorties extérieures	Atelier créatif	Médiation animale	Bien-être / Sophrologie	Loisirs partagés	Activités sportives adaptées	Atelier cuisine	Temps conviviaux	Atelier musical	Chant - chorale
Aisne	70,3	2,7					10,8	16,2		
Nord	16,3	9,2	32,6	13,0	8,2	4,9	5,4		7,6	
Oise	9,9	23,5	2,5		54,3		3,7	6,2		
Pas-de-Calais	28,7	17,8	8,3	8,9	0,6	14,6	11,5	7,0		0,3
Somme	17,2	4,7		48,4	14,1					

en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

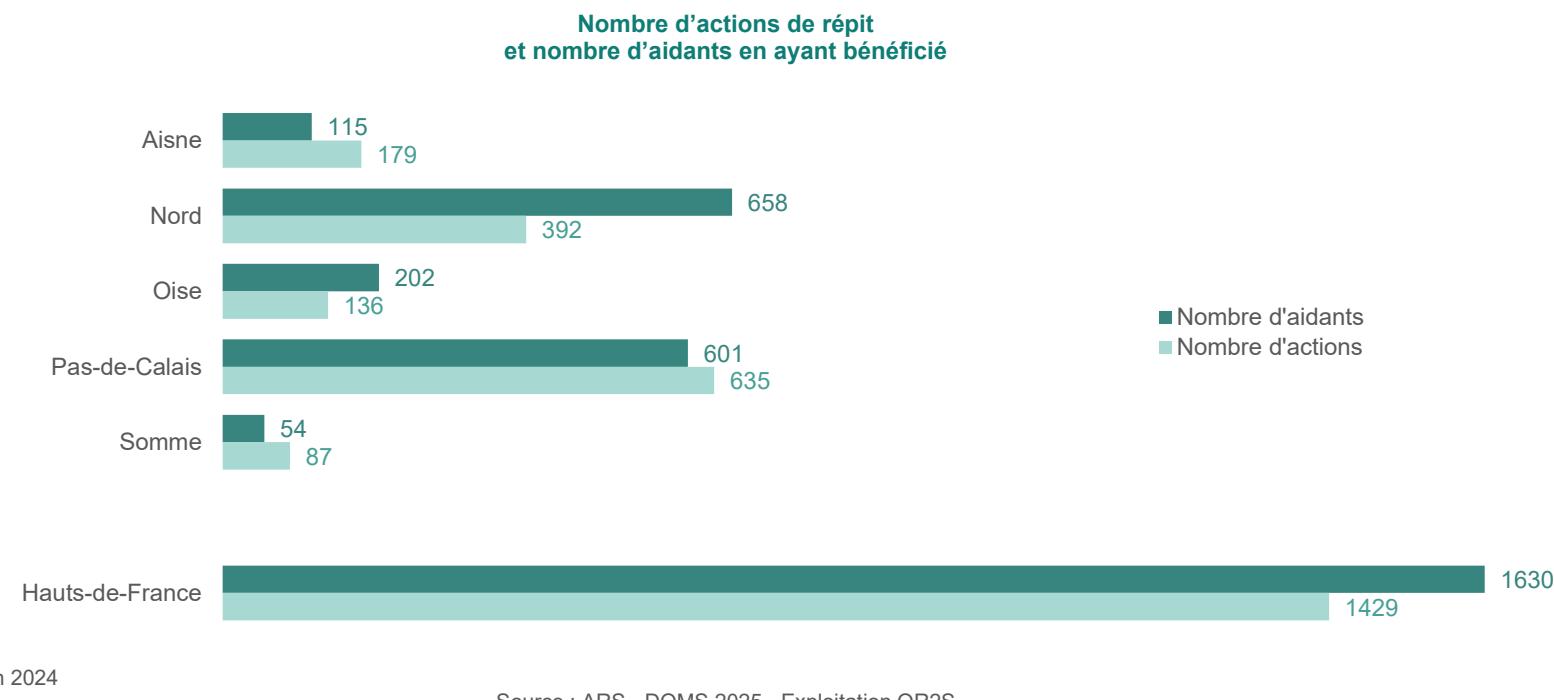
ACTIONS DE RÉPIT POUR L'AIDANT

Les PFR proposent également des activités pour l'aidant seul, lui permettant ainsi un temps de répit.

En 2024, les 23 PFR (comme en 2023) ont mis en œuvre 1 429 actions de répit (1 333 en 2023), ce type d'action ayant bénéficié à 1 630 aidants (1 415 en 2023).

L'Aisne enregistre 179 actions pour 115 aidants (151 pour 183 aidants en 2023), 392 pour 658 aidants dans le Nord (281 pour 383 aidants en 2023), 136 pour 202 participants dans l'Oise (194 pour 276 en 2023), 635 dans le Pas-de-Calais pour 601 aidants (668 pour 510 en 2023) et 87 dans la Somme pour 54 participants (39 pour 63 en 2023). L'ensemble de ces actions représentent 4 765 heures (2 937 heures en 2023) effectuées sur l'année 2024, dont une majorité dans le Pas-de-Calais (1 612 heures). Le nombre d'heures moyen réalisé par action aidant-aidé varie de 1,8 à 17,6 selon le département (1,8 dans l'Aisne, 2,4 dans le Nord, 2,5 dans le Pas-de-Calais, 2,7 dans l'Oise et 17,6 dans la Somme), avec une moyenne régionale de 3,3 (2,2 en 2023).

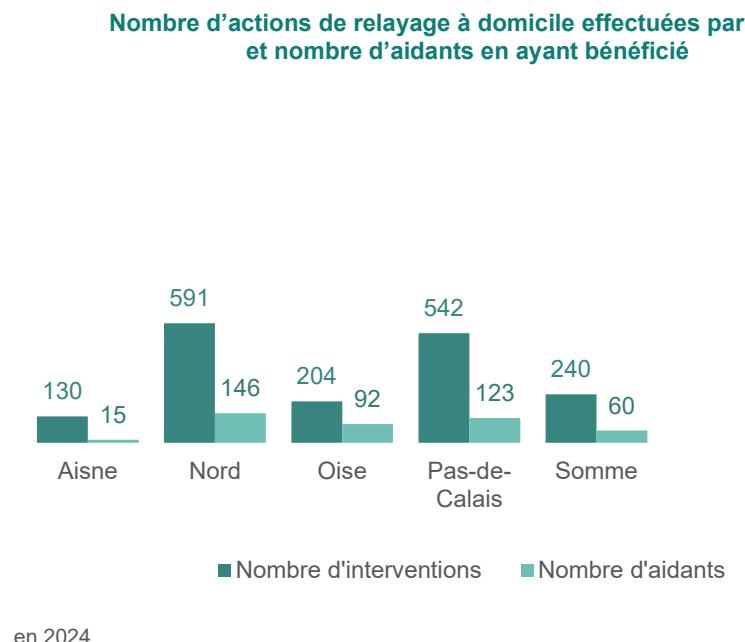
Les actions de sophrologie (20,1 % ; 20,7 % en 2023), d'atelier bien-être (19,9 % ; 21,3 % en 2023) et de socio-esthétiques (17,6 % ; 19,7 % en 2023) occupent une part importante des actions de répit proposées aux aidants par les PFR. Viennent ensuite les ateliers créatifs (8,5 %), le Yoga (7,1 %), la gymnastique adaptée (6,2 %), les sorties extérieures (6,0 %), la marche (4,3 %), la réflexologie (3,8 %) et les ateliers cuisine (3,1 %). Les temps conviviaux (1,7 %), la médiation animale (0,9 %) et les activités sportives adaptées (0,8 %) représentent une faible part des actions réalisées.



ACTIONS DE RELAYAGE À DOMICILE EFFECTUÉES PAR LA PFR

Les actions de répit pour l'aide mises en œuvre par les PFR sont des prestations dont la durée se limite à quelques heures et lors desquelles un ou plusieurs professionnels interviennent pour assurer l'accompagnement de la personne aidée durant l'absence temporaire de l'aide principal.

En 2024, 19 PFR proposent des actions de relayage à domicile effectuées par leur personnel (18 en 2023) : 7 dans le Nord, 3 dans l'Oise, 6 dans le Pas-de-Calais, 2 dans la Somme et 1 dans l'Aisne. Au total, 1 707 interventions ont été réalisées par les PFR (1 340 en 2023), pour 436 aidants (337 en 2023).

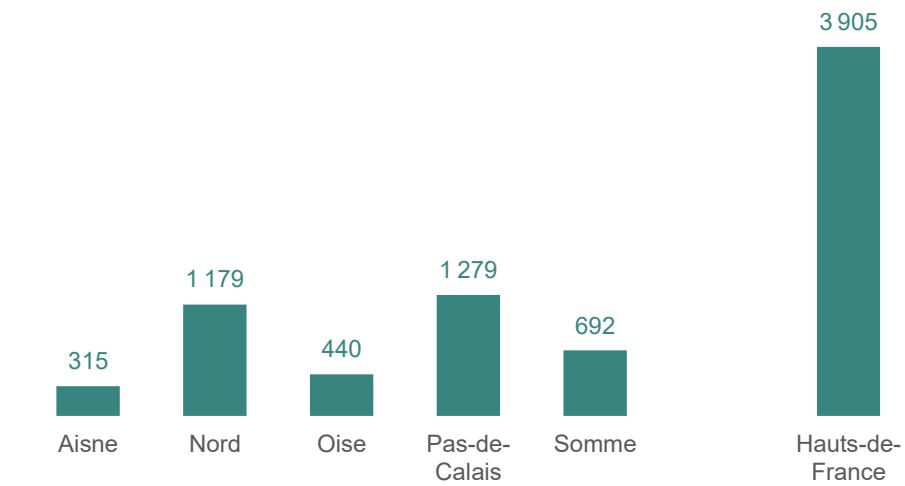


Au total, les 19 PFR totalisent 3 905 heures (3 924 en 2023) de relayage à domicile (de 8 heures dans la PFR de Béthune Bruay à 618 heures dans la PFR du Montreuillois).

En moyenne régionale, cela représente 9 heures par aidant (11,6 heures en 2023), variant de 2 à 30 heures selon les PFR ; par département, le chiffre moyen varie du simple à un peu plus du quadruple :

- 5 heures dans l'Oise ;
- 8 heures dans le Nord ;
- 10 heures dans le Pas-de-Calais ;
- 12 heures dans la Somme ;
- 21 heures dans l'Aisne.

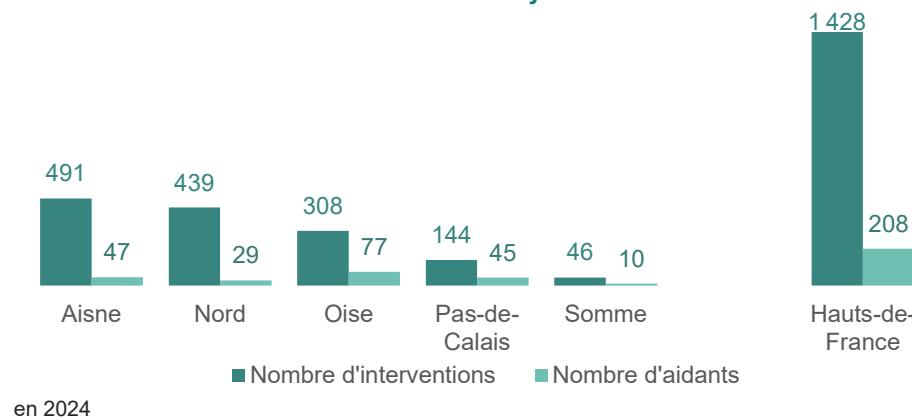
Nombre d'heures consacrées aux actions de relayage à domicile effectuées par la PFR et nombre d'aidants en ayant bénéficié



ACTIONS DE RELAYAGE À DOMICILE EFFECTUÉES EN PARTENARIAT AVEC DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS

En 2024, 16 PFR proposent des actions de relayage à domicile (15 en 2023) effectuées en partenariat avec des prestataires extérieurs, sur le budget de la PFR : 3 dans l'Aisne, 5 dans le Nord, 3 dans l'Oise, 3 dans le Pas-de-Calais et 2 dans la Somme. Au total, 1 428 interventions ont été réalisées avec des prestataires extérieurs (975 en 2023), pour 208 aidants (137 en 2023).

Nombre d'actions de relayage à domicile effectuées en partenariat avec des prestataires extérieurs de la PFR et nombre d'aidants en ayant bénéficié



Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Au total, les prestataires des 15 PFR ayant complété l'information totalisent 3 961 heures de relayage à domicile en 2024 (2 733 en 2023), soit une moyenne de 19 heures par aidant (19,9 en 2023). La moyenne est de 24 heures dans l'Aisne, 26 dans le Nord, 19 dans l'Oise, 5 dans le Pas-de-Calais et 37 dans la Somme.

HALTE RÉPIT

En 2024, 12 PFR indiquent mettre en place une halte répit sur leur territoire (9 PFR en 2023) : 1 dans l'Aisne, 3 dans le Nord, 3 dans l'Oise et 5 dans le Pas-de-Calais.

Au total, 155 interventions de répit ont été réalisées en 2024 par les PFR au sein d'une halte répit (127 en 2023), dont 41 dans l'Aisne, 28 dans le Nord et 28 dans l'Oise et 58 dans le Pas-de-Calais. Les haltes répit ont bénéficié à 27 aidants dans l'Aisne, 94 dans le Nord, 57 dans l'Oise et 89 dans le Pas-de-Calais (le total régional est de 267).

SÉJOURS DE RÉPIT

En 2024, un séjour de répit pour les aidants a pu être organisé dans 16 PFR (3 dans l'Aisne, 6 dans le Nord, 2 dans l'Oise, 4 dans le Pas-de-Calais et 1 dans la Somme). Les séjours ont eu lieu à Dieppe, Val Joly, La Madeleine-sous-Montreuil, Quend Plage, Saint-Amand-les-Eaux, Bordeaux, Center Parcs les Bois-Francs, Arleux, Les Attaques, Wailly-Beaucamps, Sainte-Catherine, Nampteuil-sous-Muret, Courboin et dans la région de Normandie.

En matière de durée, 6 séjours se sont déroulés sur 2 jours, 8 sur 3 jours, 6 sur 4 jours, 2 sur 5 jours, 1 sur 6 jours, 5 sur 7 jours et 1 sur 15 jours.

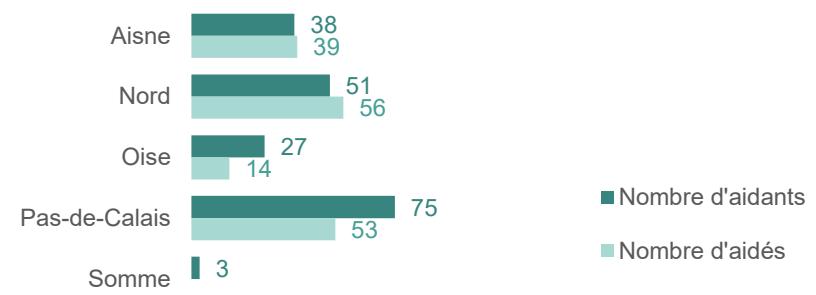
Au total, 194 aidants (38 dans l'Aisne, 51 dans le Nord, 27 dans l'Oise, 75 dans le Pas-de-Calais et 3 dans la Somme) et 162 aidés ont pu en bénéficier (39 dans l'Aisne, 56 dans le Nord, 14 dans l'Oise et 53 dans le Pas-de-Calais).

En matière de personnel, 32,5 ETP ont été mobilisés (37,9 en 2023) : 7 dans l'Aisne, 11 dans le Nord, 3 dans l'Oise, 10,5 dans le Pas-de-Calais et 1 dans la Somme.

Le reste à charge varie de 20 € à 366 €.

Deux PFR bénéficient d'un partenariat avec d'autres PFR, deux avec le CNR, un avec l'ARS et un avec la Caf.

Nombre d'aidants et d'aidés ayant bénéficié d'un séjour de répit



en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

ACTIONS DE SENSIBILISATION DES SERVICES INTERVENANT À DOMICILE AUX SIGNES D'ÉPUISEMENT DES AIDANTS

En 2024, 9 sessions de sensibilisation ont été réalisées (8 en 2023), portées par 5 structures différentes : 2 PFR du Nord (PFR de Roubaix-Tourcoing et la PFR de Dunkerque) et 3 dans le Pas-de-Calais (PFR du Montreuillois, de Lens Hénin et du Boulonnais).

Données sur les sensibilisations

Au total, 120 aidants professionnels ont participé aux 9 actions de sensibilisation (132 en 2023), soit en moyenne 13 professionnels par action (17 en 2023).

Les PFR ont sensibilisé :

- 35 professionnels du Nord pour 2 actions, soit 17,5 professionnels par action ;
- 85 du Pas-de-Calais pour 7 actions, soit 12 professionnels par action.

Deux sensibilisations se sont déroulées sur 2 heures (PFR de Tourcoing et Dunkerque), une action a duré 3 heures (PFR du Boulonnais) et, une autre, 7 heures (PFR du Montreuillois). Toutes les autres ont duré moins de 2 heures.

Données concernant les participants

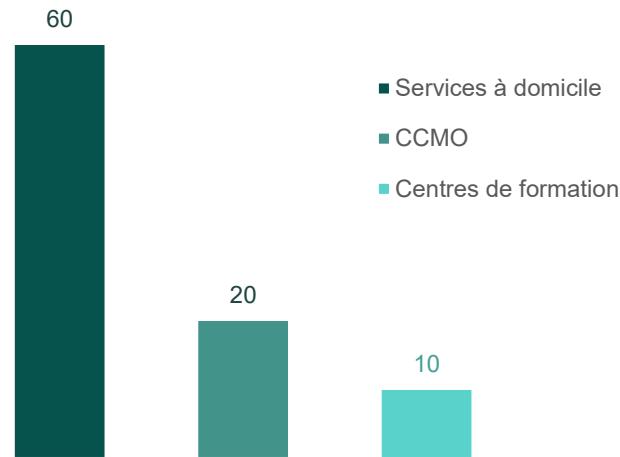
Les professionnels ayant participé aux sensibilisations, et pour lesquels l'information est renseignée, proviennent des services d'aides à domicile (60 ; 47 en 2023), des centres de formation (10 ; 66 en 2023) et de l'accueil de loisirs sans hébergement (20).

ÉVALUATION DES PRESTATIONS RÉALISÉES PAR LES PFR

En 2024, 20 des 23 PFR (comme en 2023) déclarent avoir mis en place un dispositif d'évaluation de leurs actions auprès des aidants : 8 dans le Nord, 7 dans le Pas-de-Calais, 2 dans l'Aisne, 2 dans l'Oise et 1 dans la Somme.

Parmi les 20 plateformes, 18 ont mis en place un questionnaire de satisfaction. Ces dernières recueillent notamment le bénéfice des activités mises en place, les manques et besoins, l'impact de ces activités sur le quotidien des aidants, la communication et les évolutions à travailler.

Répartition du nombre des aidants professionnels ayant participé aux sessions de sensibilisation



Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Deux PFR ont réalisé des sondages oraux, dont l'une a réalisé également des évaluations lors de temps d'échanges informels.

En 2024, les 23 PFR de la région ont mis en place des modalités de prise en charge des personnes aidées pour permettre aux aidants de participer aux actions proposées.

COORDINATION AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN

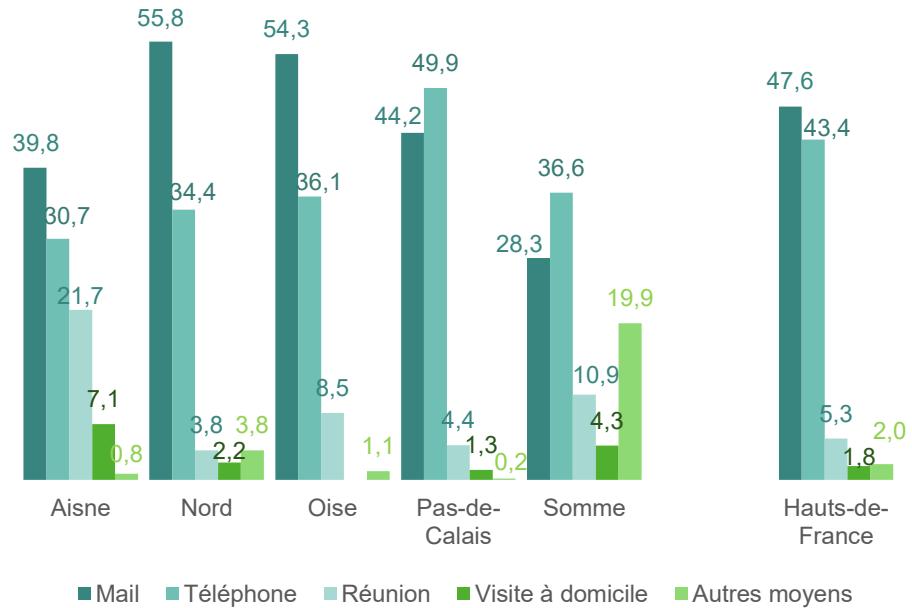
En 2024, les 23 PFR recensent 7 676 contacts avec des acteurs de terrain pour l'accompagnement des aidants (8 344 en 2023).

Les contacts se font principalement par mail (47,6 % ; 45,8 % en 2023) ou par téléphone (43,4 % ; 43,4 % en 2023). Les réunions (5,3 % ; 5,4 % en 2023) devancent ensuite les visites à domicile (1,8 % ; 2,0 % en 2023), les autres moyens étant moins fréquents.

Parmi ces derniers (2,0 % ; 3,4 % en 2023), les PFR font usage du courrier, des visioconférences, des SMS. Les contacts se font également chez un partenaire ou au sein même de la PFR.

Le mail est le principal mode de contact pour les départements de l'Aisne, du Nord et de l'Oise (respectivement 39,8 %, 55,8 % et 54,3 %). Les PFR du Pas-de-Calais et de la Somme utilisent davantage le téléphone : 49,9 % et 36,6 %. Les réunions sont plus utilisées dans l'Aisne (avec 21,7 %) que dans les autres départements (moins de 11 % pour le maximum).

Répartition du type de contact avec les acteurs de terrain pour l'accompagnement des aidants (en %)



en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

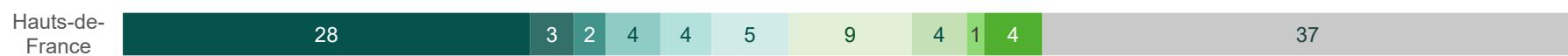
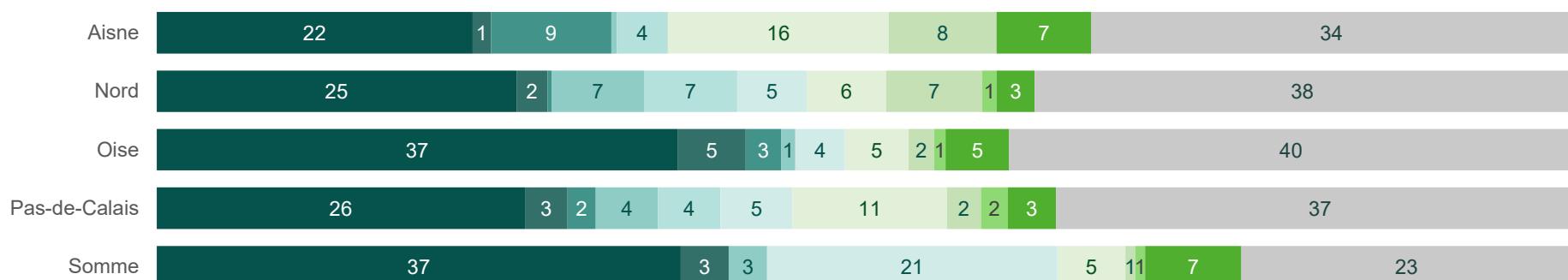
Orientation des aidants

Les aidants sont orientés vers les PFR par différents acteurs. Les établissements (centres hospitaliers, Maïa, DAC, autres plateformes, ADJ...) sont à l'origine de 28,1 % des orientations vers les PFR (31,1 % en 2023). Viennent ensuite les associations, avec 8,5 % des orientations (6,9 % en 2023), les conseils départementaux et maisons de l'autonomie avec 5,3 % (3,6 % en 2023), les professionnels de santé avec 4,0 % des orientations (4,2 % en 2023), les acteurs institutionnels (caisses de retraite, MSA...) avec 3,8 % (9,0 % en 2023) ; les CCAS sont également à l'origine de 3,8 % des orientations des aidants vers les PFR (2,8 % en 2023), les centres sociaux de 3,5 % (1,9 % en 2023), les centres médico-psychologiques et l'Éducation nationale de respectivement 3,0 % et 2,2 % des orientations (3,1 % et 1,2 % en 2023). Enfin, les services à domicile de 1,2 % (1,6 % en 2023) présentent des parts d'orientation assez proches car nombre d'orientations proviennent d'autres raisons.

En effet, la catégorie « autres » représente un peu plus d'un tiers des orientations (36,6 % ; 38,2 % en 2023) et regroupe les actions de communication, le bouche-à-oreille, les flyers, la presse et internet, les actions grand public, les autres PFR...

Dans la Somme, les établissements représentent une part importante des orientations : 37,0 % (55,4 % en 2023) comme c'est le cas dans l'Oise (36,8 % ; 32,7 % en 2023). Mais, dans la Somme, les aidants sont aussi orientés de façon importante en regard des autres départements par les CCAS. Dans l'Aisne, les associations orientent davantage qu'ailleurs : 15,6 % contre moins de 11 % dans les autres départements (la tendance est la même qu'en 2023). Enfin, les acteurs institutionnels orientent davantage dans l'Aisne et le Nord que dans les autres départements (respectivement 7,6 % et 6,8 %, contre moins de 3 % ailleurs).

Répartition de l'orientation des aidants vers une PFR (en %)



- Établissements
- CMP
- Associations
- Acteurs institutionnels
- Éducation nationale
- CCAS
- Services sociaux
- Conseil départemental
- Services à domicile
- Professionnels de santé
- Autres

en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

COMMUNICATION

En 2024, les 23 PFR ont assuré la communication par différents moyens.

La moitié des PFR utilise les réseaux comme moyen de communication (11 PFR), les sites internet (soutenirlesaidants, site de la plateforme... ; 4 PFR). Les flyers et affichages sont utilisés par 14 plateformes. Une PFR se sert des mails comme moyen de communication, 7 diffusent des plaquettes, 4 émettent un programme d'activités mensuel et 7 autres passent par la voie de la presse, de la radio ou encore de la télé (Wéo). Enfin, 2 PFR distribuent des goodies et quatre utilisent le téléphone (appel ou SMS).

Plusieurs outils ont été développés pour assurer la communication ; de nombreuses PFR se sont notamment dotées d'un logo et de pages dédiées à leur plateforme sur différents réseaux sociaux. Pour les forums et différentes journées de présentations, les PFR ont investi dans des roll-ups, des flyers, des affiches ou encore des plaquettes afin de se rendre visible. Lors des actions grand public, les PFR distribuent également des goodies, type stylos, bloc-notes.... Plusieurs d'entre elles ont également mis en place des vidéos, des newsletters et des programmes d'activités.

PERSONNEL

En 2024, les 23 PFR ont disposé de 64,4 ETP (58,5 en 2023) :

- 12,7 ETP d'éducateurs spécialisés ;
- 12,6 ETP d'assistants sociaux / CESF ;
- 12,5 ETP d'accompagnants éducatif et social ;
- 8,5 ETP de moniteurs éducateurs ;
- 7,5 ETP de psychologues ;
- 3,3 ETP de personnels administratifs ;
- 1,5 ETP d'aides-soignants ;
- 0,8 ETP de conseillers juridiques ;
- 5,1 ETP autres.

En moyenne, chaque PFR dispose de 2,8 ETP (2,5 en 2023) :

- 2,7 ETP en moyenne dans la Somme ;
- 3,7 ETP dans le Nord ;
- 2,4 ETP dans l'Oise ;
- 2,7 ETP dans le Pas-de-Calais ;
- 1,4 ETP dans l'Aisne.

La fonction de coordination est assurée majoritairement par des éducateurs spécialisés (pour 9 PFR), des conseillers en économie sociale et familiale (5 PFR) et des cadres de direction/chefs de service (5 PFR). Les autres PFR ont comme coordonnateurs des assistantes sociales (2 PFR) et, pour 1 PFR, la fonction de coordination est assurée par un sociologue (1 PFR n'a pas renseigné la fonction du coordonnateur).

Au total, les coordonnateurs représentent 16,9 ETP (18,9 ETP en 2023) en région, soit 0,8 ETP en moyenne par PFR (0,9 en 2023).

Parmi les 23 PFR, 18 indiquent que leur personnel intervient en dehors de la plateforme (hors action de répit ; 17 PFR en 2023).

Les PFR évoquent des rencontres avec les partenaires (9 PFR), des visites à domicile (9 PFR), des actions de sensibilisation ou participation à des forums (9 PFR), ou encore des activités et sorties avec les aidants (5 PFR) et des actions au sein de différents lieux publics (bibliothèque, maison de quartier, palais des sciences...).

PARTENARIAT

En dehors des associations vers lesquelles les PFR orientent les usagers, 22 plateformes ont mis en place des partenariats avec d'autres acteurs :

- des associations pour 17 PFR (dont 12 avec des conventions -Croix Rouge, APAJH...-);
- des établissements médico-sociaux pour 14 PFR (dont 9 avec convention)
- les communes, agglomérations et communautés de communes pour 8 PFR (dont 6 avec des conventions) ;
- les professionnels libéraux pour 7 PFR (dont des psychologues ; 5 avec convention) ;
- les services à domicile pour 6 PFR (type SAD, SESSAD ; dont 5 avec convention) ;
- les centres ressources pour 4 PFR (autisme, enfance et famille, handicap ; dont 1 avec convention) ;
- les maisons des aidants/Plateforme d'accompagnement et de répit pour personnes âgées pour 4 PFR ;
- les séjours et haltes répit pour 3 PFR (dont 1 avec convention) ;
- les centres et services sociaux pour 3 PFR ;
- les réseaux pour 2 PFR (type Handimômes, Maladies rares, La Nouvelle Forge ; dont 1 avec convention) ;
- les conseils départementaux pour 1 PFR (avec convention).

De plus, d'autres partenariats avec des acteurs de leur territoire ont été mis en place, comme la délégation APF France Handicap (3 PFR), les CCAS (1 PFR), des centres hospitaliers (5 PFR), des PCPE (2 PFR), la CPAM (2 PFR), les DAC, la Maison de l'autonomie, la Maison des associations, la Caf, l'Udaf et les équipes mobiles.

OFFRE SUR LE TERRITOIRE

Les 23 PFR couvrent un total de 3 838 communes (3 820 en 2023) : 808 dans l'Aisne, 652 dans le Nord, 688 dans l'Oise, 909 dans le Pas-de-Calais et 781 dans la Somme.

L'étendue du territoire couvert varie entre 28 km et 4 610 km de rayon avec une moyenne régionale de 579,3 km (119 dans l'Aisne, 364,4 dans le Nord, 620,3 dans l'Oise et 368,9 dans le Pas-de-Calais).

Insuffisance concernant l'offre sur le territoire

Étant donné leur place dans l'accompagnement des aidants et/ou du couple aidant-aidé, les plateformes peuvent repérer les insuffisances concernant l'offre du territoire et peuvent ainsi proposer des améliorations pour étoffer l'offre et répondre aux besoins du territoire.

En 2024, 22 PFR ont repéré des manques dans l'offre dédiée aux aidants proposée sur le territoire. Les manques suivants ont été soulevés :

- l'accès aux offres en raison de problèmes de mobilité, notamment en zone rurale (13 PFR) ;
- le manque de places dans les structures spécialisées et délais d'attente importants (10 PFR) ;
- la communication : les plateformes ne sont pas assez bien repérées, et la lisibilité de l'offre sur le territoire (10 PFR) ;
- l'offre de répit : manque d'offre sur le territoire et difficulté d'accès (dont pour raison financière ; 9 PFR) ;
- l'offre pour les enfants en situation de handicap (9 PFR) ;
- l'accès à des formations et sensibilisations pour proches aidants (8 PFR) ;
- le repérage et le diagnostic des pathologies (7 PFR) ;
- l'accès aux droits et à la reconnaissance du handicap, notamment dans le milieu professionnel et scolaire (6 PFR) ;
- la souplesse dans l'offre de répit (5 PFR) ;
- le manque de solutions pour les personnes atteintes d'un handicap psychique (5 PFR) ;
- le manque de médecins généralistes et spécialistes sur le territoire (4 PFR) ;
- le manque de moyen pour les accueils périscolaires, les vacances scolaires : les fermetures d'établissement (IME) ne sont pas forcément anticipées (4 PFR) ;
- la formation des aidants professionnels, notamment ceux internant à domicile lors des actions de relayage (4 PFR) ;
- l'inclusion, notamment scolaire (2 PFR) ;
- le manque de places adaptées aux profils de plus en plus complexes (2 PFR).

Les PFR ont fait part de certaines difficultés quant à leur fonctionnement ; elles ont notamment souligné :

- des difficultés en ressources humaines (12 PFR) : manque de personnel pour couvrir l'ensemble des besoins des aidants, des difficultés de recrutement (notamment de psychologues), ETP insuffisants ;
- un manque de moyen financier (6 PFR), entraînant des difficultés pour proposer des activités, des séjours de répit et des actions de relayage ;
- des difficultés à mobiliser les aidants (6 PFR) ;
- les files actives des PFR sont de plus en plus importantes, car de plus en plus sollicitées (4 PFR) ;
- des territoires trop étendus (4 PFR).

D'autres difficultés ont été signalées, mais moins fréquemment comme :

- les proches aidants méconnaissent les pathologies de l'aide et leurs symptômes ;
- le soutien des aidants dont le proche est peu ou pas du tout accueilli en structure ou en école ;
- le manque d'espace de répit pour les aidants dont le proche adulte présente un handicap au cours de la vie (AVC, maladie de Charcot...) ;
- le manque de professionnels pouvant répondre aux questions administratives des aidants ;
- l'impossibilité pour une PFR de répondre aux demandes de relayage pour les aidants dont le proche a des besoins médicaux (trachéotomie, gastronomie, épilepsie) car l'AMP n'est pas formée à ces pratiques médicales ;
- le manque de coordination entre les acteurs locaux ;
- le *turn-over* des professionnels des services d'aide à domicile ne facilitant pas l'élaboration d'une relation de confiance avec le couple aidant/aidé ;
- l'existence de solutions pérennes permettant le répit aux aidants ;
- le manque de relai pour les handicaps les plus sévères ;
- le besoin de conseils juridiques.

À l'inverse, les PFR relatent également les avancées et d'autres aspects positifs :

- les aidants soulignent le bénéfice de l'accompagnement par la PFR : un accompagnement efficace, utile et même parfois vital aux yeux des aidants (5 PFR).
- un travail en réseau indispensable au niveau des PFR, la dynamique créée par et avec la Fédération apparaît être un vrai plus (2 PFR).

Perspectives

Parmi les 23 PFR, 22 ont exprimé des perspectives et objectifs pour l'année 2025, notamment de(d') :

- développer l'offre de répit (halte, séjours) en adéquation avec les besoins du territoire (10 PFR), et notamment pendant les vacances scolaires ;
- poursuivre les actions de communication (8 PFR), afin d'élargir les interventions sur l'ensemble du territoire en faisant connaître davantage la PFR et ses missions (notamment au sein des mairies et des écoles) ;
- mettre en place des actions de formations et d'informations auprès des proches aidants et des professionnels (7 PFR) ;
- développer les actions à destination des jeunes aidants (7 PFR) ;
- poursuivre et développer les partenariats (Handimômes, Maison des aidants, professionnels de proximité) et élargir le réseau (7 PFR) ;
- créer et mettre à disposition des outils pour les proches aidants (4 PFR) ;
- rechercher des financements (3 PFR) ;
- recruter du personnel (2 PFR) ;
- proposer de nouveaux ateliers (bien-être, santé mentale, luminorelaxation, yoga, chorale... ; 2 PFR) ;
- poursuivre le soutien psychologique (2 PFR) ;
- poursuivre l'accompagnement administratif auprès des aidants (2 PFR) ;
- écrire le projet de survie (2 PFR) ;
- organiser des ateliers avec différents partenaires (2 PFR) ;
- proposer des conseils et un accompagnement éducatif (2 PFR) ;
- permettre la réalisation d'un programme de psychoéducation à destination des aidants dont le proche est adulte et atteint d'une maladie psychique (2 PFR) ;
- mettre en place des groupes de paroles (2 PFR) ;
- participer à diverses actions sur le territoire (groupe de travail, événements, Copil... ; 2 PFR).

D'autres perspectives ont été mentionnées, mais moins fréquemment, comme :

- sensibiliser les parents dès le premier rendez-vous ;
- s'adapter au nombre de sollicitations de nouveaux aidants sans diminuer la qualité d'accompagnement ;
- développer le lien avec les pères aidants ;
- faire le lien avec l'hôpital dès les premiers diagnostics ;
- proposer un séjour avec des familles en situation d'épuisement important et ne pouvant pas partir sans accompagnement (manque de moyen financier) ;
- remettre en place la halte répit, surtout pour les enfants sur le temps des vacances scolaires ;
- poursuivre le projet de sensibilisation des managers d'entreprises à la question des aidants salariés ;
- développer notre accompagnement auprès des familles pour les soutenir dans leur épuisement quotidien ;
- mettre en place une carte à destination des aidants pour faciliter les paiements ;
- participer au financement de l'accompagnement handicap lors des séjours de vacances afin de favoriser le répit de l'aidant ;
- continuer de répondre à des appels à projets ;
- délocaliser les activités sur le territoire.

Ajustements

Concernant les ajustements à prévoir, les PFR mentionnent :

- des recrutements et/ou l'augmentation de certains ETP (4 PFR), dont des psychologues, des éducateurs spécialisés ;
- de nouveaux moyens financiers (4 PFR) ;
- l'amélioration et le développement de la communication (4 PFR) ;
- des réflexions autour du transport et de l'accès à la PFR avec l'objectif de faciliter l'accès des aidants aux activités (3 PFR) ;
- des ajustements organisationnels et dans les modes d'intervention (2 PFR) ;
- des questionnements autour de l'offre proposée (2 PFR) ;
- l'organisation de rencontres mensuelles, collectives auprès des aidants avec les partenaires du secteur ;
- la mise en place d'analyse de la pratique professionnelle ;
- l'information et le conseil auprès des différents prestataires dans la connaissance des situations de handicap ;
- d'éviter les doublons en identifiant les actions déjà mises en place par les partenaires ;
- la mise en place de temps de sensibilisation aux risques d'épuisement des aidants ;
- le développement d'un fonctionnement commun avec la PFR PA ;
- le renforcement des liens avec les partenaires ;
- la mise en place d'un questionnaire à destination des aidants pour recenser les besoins et les ressentis.

Nouveaux engagements

Parmi les 23 PFR, 12 évoquent de nouveaux engagements.

La Plateforme du Hainaut ainsi que celle de Maubeuge s'engagent à :

- remplacer un congé maternité en CDD ;
- remplacer le départ d'un moniteur éducateur en CDI ;
- faire monter en compétences les éducateurs spécialisés par le biais de la VAE ;
- continuer les formations spécifiques TSA, TND et TDH ;
- poursuivre les séjours et activités tout en les diversifiant.

La PFR de Douai mentionne les engagements suivants :

- élargir la dynamique de collaboration en mettant l'accent sur les intervenants du secteur ordinaire, tels que les centres sociaux et de loisirs, les municipalités, les CCAS... ;

- augmenter et renforcer l'engagement de la plateforme dans les diverses instances du territoire en étant représentée à différents niveaux ;
- fréquenter plus souvent sur le terrain les divers collaborateurs ;
- s'impliquer ou contribuer à des campagnes de communication plus vastes par le biais des médias et des réseaux sociaux (article dans Observateur, Voix du Nord, Télévision...) ;
- continuer les visites à domicile ou proposer des rencontres dans des lieux tiers de proximité ;
- faciliter la prise d'information et rendre celle-ci plus accessible afin de permettre, à l'échelle du territoire, la mobilisation de toutes les ressources nécessaires à la co-construction des projets de vie des aidants ;
- actualiser et affiner la cartographie de l'ensemble des ressources existantes ;
- réaliser des supports d'information adaptés ;
- continuer à faire vivre le lien de confiance noué entre la plateforme et les aidants ;
- favoriser la synergie des interventions auprès de l'aidant et de son proche en faisant, le cas échéant, le lien entre les différents acteurs (travail de coopération) ;
- aider les aidants à prendre conscience de leurs besoins et favoriser la formulation de leurs demandes, en tant qu'aidant ;
- poursuivre la convention partenariale avec le professionnel libéral ;
- mettre à disposition un psychologue identifié et unique dans un lieu familier des aidants ;
- adapter le relayage de la plateforme en fonction des besoins et de la demande des aidants ;
- assurer la gratuité de l'ensemble des actions collectives proposées ;
- proposer un transport gratuit pour les aidants n'ayant pas de mobilité et solutions de transport ;
- prendre en charge des frais de garde à domicile du proche (financement via un prestataire) ;
- mettre en œuvre le projet « aidant-salarié », afin de sensibiliser l'ensemble des entreprises et associations du secteur ;
- étendre les actions collectives à la fratrie ;
- diversifier les actions collectives proposées (partant essentiellement des demandes directes des aidants) ;
- participer financièrement au surcoût lié à la situation de handicap (séjour de répit, vacances adaptées).

La PFR de Nogent-sur-Oise évoque :

- de nouveaux conventionnements avec des services d'aide à domicile ;
- des partenariats en lien avec les acteurs pour répondre aux besoins des aidants.

La Plateforme de Roubaix-Tourcoing s'engage :

- à mettre en place des groupes de pair aidance ;
- à proposer de l'art thérapie ;
- à renouveler la sensibilisation à la communication bienveillante ;
- à développer un nouveau partenariat avec l'équipe mobile Déficience intellectuelle et maladie d'Alzheimer.

Enfin, les autres plateformes mentionnent les engagements suivants :

- travailler, avec les aidants, sur une charte ou un règlement intérieur (PFR de Venette) ;
- créer une halte handi-répit (PFR de Saint-Quentin) ;
- développer des actions collectives et des activités de répit afin de maintenir la relation avec les aidants (PFR de Béthune) ;
- engager les formations avec les professionnels des services à domicile (Fréthun) ;
- développer les services de la plateforme sur le territoire (PFR d'Hazebrouck) ;
- déménager la PFR afin qu'elle soit au cœur de la cité et non dans l'IME (PFR de Laon) ;
- accompagner au mieux les aidants (PFR d'Abbeville).

FINANCEMENT

En 2024, sur les 23 PFR, 19 (18 en 2023) déclarent avoir bénéficié de financements en dehors de la dotation de fonctionnement de l'ARS : 3 dans l'Aisne, 8 dans le Nord, 3 dans l'Oise, 5 dans le Pas-de-Calais et aucune dans la Somme.

L'ARS a versé d'autres financements à hauteur de 297 371 € pour 3 départements : 4 000 € pour 2 PFR de l'Aisne, 93 371 € pour 2 PFR du Nord et 200 000 € pour 2 PFR du Pas-de-Calais.

D'autres financements importants sont relevés :

- les conseils départementaux : le conseil départemental du Pas-de-Calais à hauteur de 244 197 € pour 6 PFR et celui du Nord a versé un total de 123 710 € à 6 PFR ;
- 1 PFR de l'Oise a reçu des financements de 300 € par la Fondation KIWANIS ;
- 2 PFR de l'Aisne ont reçu 61 335 € de la CNSA et 3 PFR de l'Oise ont reçu 23 720 € ;

- dans le Pas-de-Calais, une PFR a reçu une dotation de 16 000 € par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et deux autres PFR un montant de 28 468 € de la Conférence des financeurs.

Les 18 PFR ont donc reçu une aide financière totale de 882 407 €, dont 65 335 € dans l'Aisne, 439 568 € dans le Nord, 24 020 € dans l'Oise et 353 484 € dans le Pas-de-Calais.

En 2024, 2 PFR (3 en 2023) déclarent avoir reçu un financement par la Fédération des plateformes de répit et d'accompagnement des aidants.
Deux financements ont été réalisés par l'ARS à hauteur de 4 000 €.

FRAIS DES PFR

Professionnels

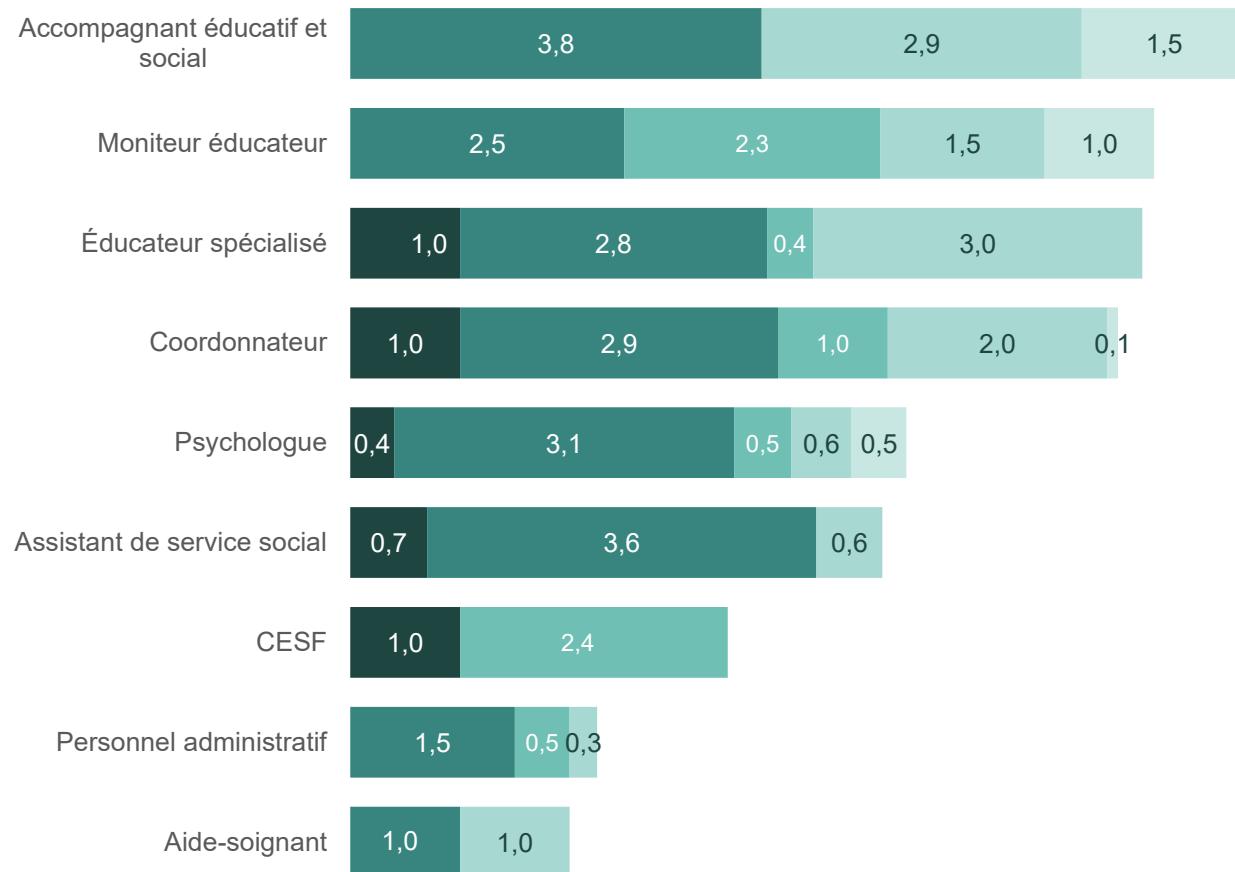
L'enveloppe livrée par l'ARS aux différentes plateformes en 2023 a permis de financer un total de 55,3 ETP (54,4 en 2023) sur l'année : 4,1 ETP dans l'Aisne, 25,1 dans le Nord, 7,2 dans l'Oise, 15,8 dans le Pas-de-Calais et 3,1 dans la Somme. Le montant de la rémunération et des charges de ces 55,3 ETP s'élève à 2 217 584 € (2 332 030 en 2023).

Cela correspond en 2024 à :

- 7,3 ETP de moniteur éducateur pour un montant de 248 281 € ;
- 8,2 ETP d'accompagnant éducatif et social cumulant 195 061 € ;
- 7,2 ETP d'éducateur spécialisé représentant 234 545 € ;
- 7,0 ETP de coordonnateur, dont 1,9 ETP d'éducateur spécialisé, 1,0 ETP de conseiller en économie sociale et familiale et 1,0 ETP d'assistant social, pour un total de 372 969 € ;
- 5,1 ETP de psychologue pour un montant de 295 542 € ;
- 4,9 ETP d'assistante de service social cumulant 222 655 € ;
- 3,4 ETP de conseiller en économie sociale et familiale représentant 155 194 € ;
- 2,3 ETP de personnels administratifs représentant 65 864 € ;
- 2,0 ETP d'aide-soignant cumulant 38 278 € ;
- 1,4 ETP de responsable de service pour un montant de 122 449 € ;
- 1,0 ETP d'aide médico-psychologique (AMP), 1,0 ETP d'éducateur sportif, 1,0 ETP d'assistant de direction, 0,8 ETP de conseiller juridique et 0,2 ETP de cadre de santé pour un total de 156 223 €.

Pour 2,5 ETP, représentant 120 542 €, la fonction n'a pas été précisée.

Répartition des ETP financés (en nombre)



■ Aisne ■ Nord ■ Oise ■ Pas-de-Calais ■ Somme

en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Déplacements

Sur les 23 PFR, 22 déclarent des frais de déplacement pour un montant total de 57 854,70 € (75 969,60 € en 2023).

Ces frais recouvrent différents éléments, notamment :

- les dépenses de carburant (14 PFR) ;
- les frais de péages (12 PFR) ;
- les frais kilométriques (7 PFR) ;
- les locations de véhicules (5 PFR) ;
- les billets de train et de tram (4 PFR) ;
- les frais de parking (3 PFR) ;
- les dépenses d'assurance des véhicules (2 PFR) ;
- les frais de restauration (1 PFR).

Administration générale

Des frais d'administration générale ont été mentionnés par 16 PFR (14 en 2023).

Au total, sur l'année 2024, 476 175,5 € (703 923,1 € en 2023) de frais sont déclarés (1 PFR n'a pas pu renseigner le montant). Ils recouvrent diverses dépenses, dont :

- les frais de siège (9 PFR) : 116 364,70 € ;
- les dépenses de fournitures (5 PFR) : 5 091,50 € ;
- les frais de personnel (5 PFR) : 330 467,60 € ;
- les cotisations à la Fédération des plateformes (2 PFR) : 8 107,60 € ;
- la téléphonie (2 PFR) : 1 878,50 € ;
- le matériel informatique, dont la location (2 PFR) : 4 223,00 € ;
- les documents et supports de communication (1 PFR) : 859,50 €.

D'autres frais pour un peu plus de 9 000 € sont également mentionnés, mais moins fréquemment, tels que les frais d'adhésion Kiosc (1 PFR), le nettoyage des locaux (1 PFR), les frais courants (eau, électricité ; 1 PFR), les frais d'aide administratif et comptable, le loyer...

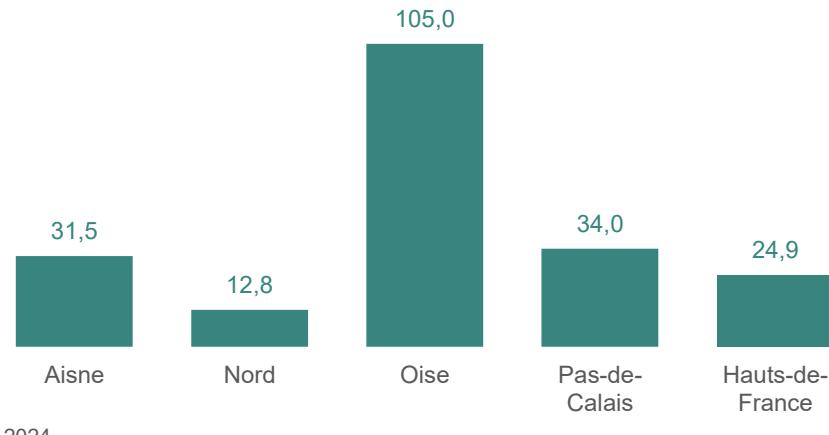
RAPPORT FINANCIER

Permanences téléphoniques et physiques

En 2024, 17 PFR déclarent avoir mis en place un total de 12 809 heures de permanences téléphoniques et/ou physiques (18 PFR pour 10 240,5 heures en 2023) : 222 heures pour 2 PFR de l'Aisne, 6 142 pour 6 du Nord, 316 pour 3 de l'Oise, 5 889 pour 5 PFR du Pas-de-Calais et 240 pour une PFR de la Somme.

Ces permanences ont engendré 367 003,53 € (256 465,10 € en 2023) de frais, pour les 13 PFR ayant déclaré l'information, dont 356 408,50 € de frais de personnels internes, 799,25 € de frais de prestataires externes (2 PFR concernées) et 9 795,74 € d'autres frais pour 7 PFR. Cela représente en moyenne 25 € par heure de permanence.

Montant moyen des frais par heure de permanence réalisée (en euros)

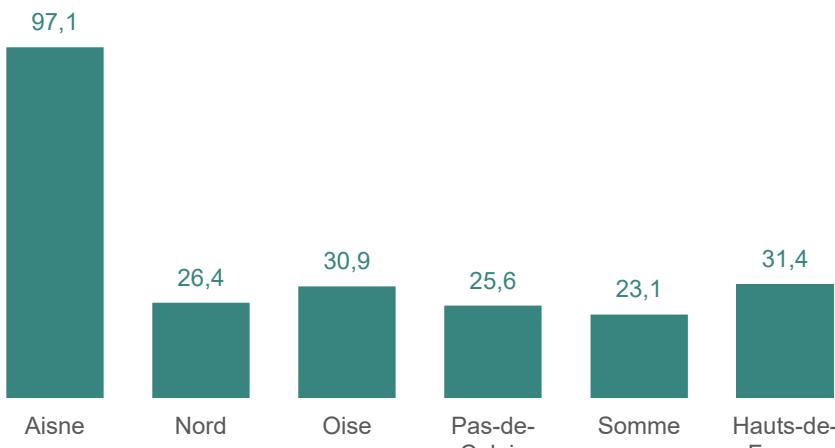


Entretiens individuels (hors psychologiques)

Les 23 PFR déclarent un total de 5 529 heures d'entretiens individuels (5 597,2 heures en 2023). Par département, 416 heures ont été réalisées dans l'Aisne, 1 787 dans le Nord, 558 dans l'Oise, 2 069 dans le Pas-de-Calais et 699 dans la Somme.

Les frais s'élèvent à 173 834,30 € (163 937,60 € en 2023), pour 16 PFR ayant renseigné l'information, dont 134 450,00 € de frais de personnels internes, 759,70 € de frais de prestataires externes (1 PFR) et 2 324,70 € d'autres frais (4 PFR). La moyenne régionale des frais générés par des entretiens est de 31,40 € par heure d'entretien réalisée.

Montant moyen des frais par heure d'entretien* réalisé (en euros)



* hors entretien psychologique
en 2024

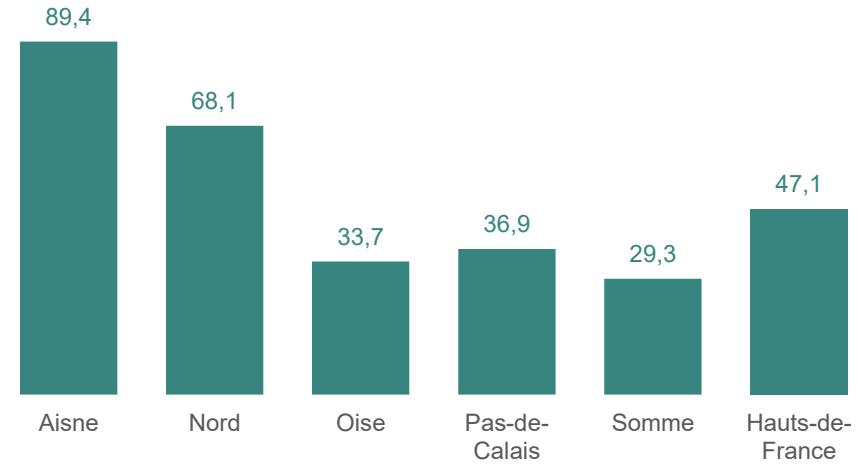
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Entretiens psychologiques

Pour l'année 2024, 21 PFR déclarent 1 773 heures d'entretiens psychologiques (18 PFR en 2023 pour 1 473,6 heures) : 204 heures pour 3 PFR de l'Aisne, 778 heures pour 8 PFR du Nord, 140 heures pour 3 PFR de l'Oise, 611 heures pour 6 PFR du Pas-de-Calais et 40 heures pour 1 PFR de la Somme.

Les entretiens psychologiques représentent 78 935,70 € de frais de personnels internes, 18 918,50 € de frais de prestataires externes et 1 825,50 € d'autres frais, soit un total de 99 679,65 € (pour 16 PFR ayant déclaré l'information). Une heure d'entretien psychologique représente en moyenne 56,20 € dans la région : 29,30 € dans la Somme, 68,10 € dans le Nord, 36,90 € dans le Pas-de-Calais, 89,40 € dans l'Aisne et 33,70 € par heure d'entretien dans l'Oise.

Montant moyen des frais par heure d'entretien psychologique réalisé (en euros)



en 2024

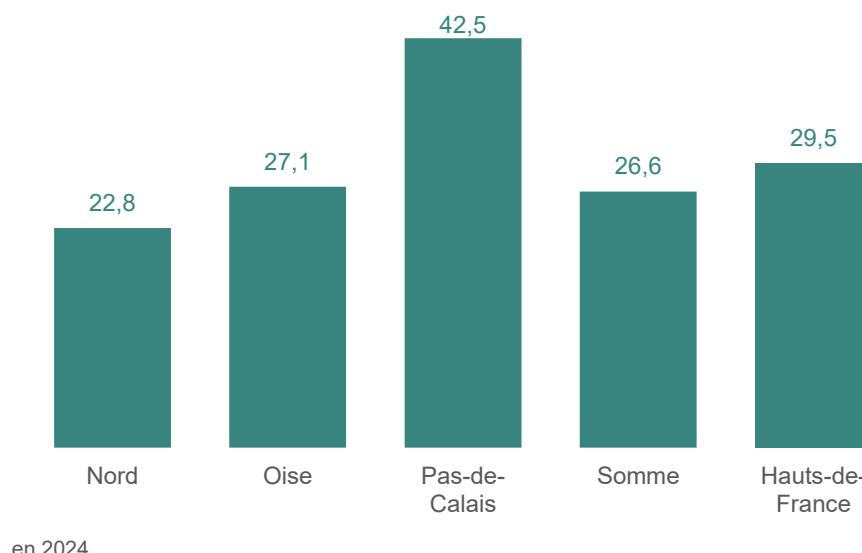
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Formations et informations collectives

Dans 17 PFR de la région, 892 heures de formations et d'informations collectives ont été réalisées (20 PFR pour 1 066,5 heures en 2023) : 14 heures dans 1 PFR de l'Aisne, 427 heures dans 7 PFR du Nord, 21 heures dans 1 PFR de l'Oise, 290 heures dans 7 PFR du Pas-de-Calais et 140 heures dans 1 PFR de la Somme.

Le montant global des frais engendrés par ces temps de formations et d'informations s'élève à 28 805,83 € pour les 13 PFR ayant déclaré l'information (44 556,00 € pour 17 PFR en 2023), comprenant 19 938,01 € de frais de personnels internes (11 PFR), 7 883,50 € de frais de prestataires externes (4 PFR) et 984,32 € d'autres frais (4 PFR). Cela représente une moyenne allant de 6,30 € par heure réalisée à 100,00 € (pour une moyenne régionale de 32,30 €).

Montant moyen des frais par heure de formation collective réalisée (en euros)



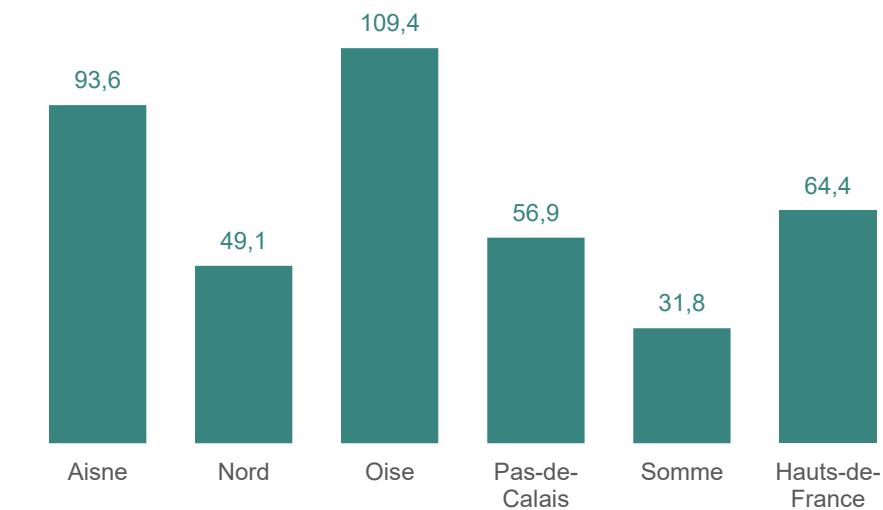
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Activités loisirs

En 2024, 21 PFR déclarent avoir mis en place un total de 5 214 heures d'activités de loisirs (22 PFR pour 5 828,7 heures en 2023) : 601 heures dans l'Aisne, 1 374 heures dans le Nord, 615 heures dans l'Oise, 2 438 heures dans le Pas-de-Calais et 186 heures dans la Somme.

Les frais s'élèvent à 375 619,0 € pour 16 PFR ayant renseigné l'information (259 056,30 € pour 21 PFR en 2023), dont 97 011,11 € de frais de personnels internes (15 PFR), 237 799,24 € de frais de prestataires externes (18 PFR) et 40 809,55 € d'autres frais (11 PFR). Les frais générés par heure d'activités de loisirs varient entre 30,30 € et 244,90 € pour une moyenne régionale de 72,0 € : 93,60 € dans l'Aisne, 77,0 € dans le Nord, 109,40 € dans l'Oise, 57,60 € dans le Pas-de-Calais et 31,80 € dans la Somme.

Montant moyen des frais par heure d'activités loisirs réalisées (en euros)



en 2024

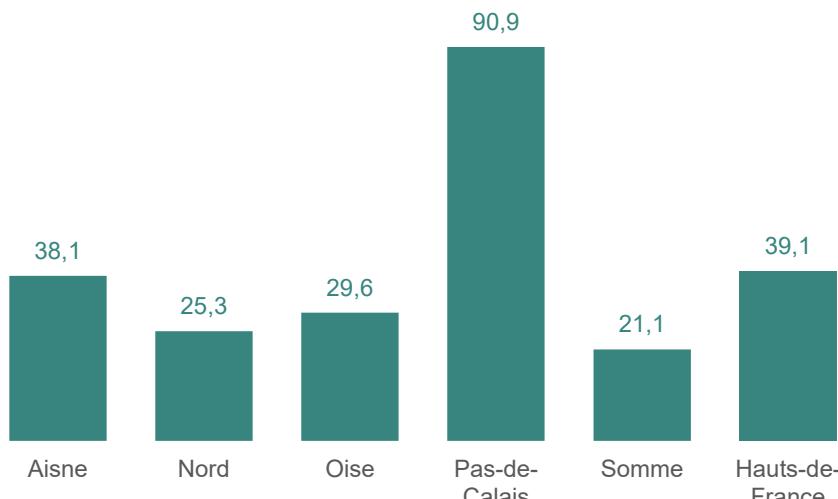
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Relayages

Pour l'année 2024, 20 PFR déclarent 6 825 heures de relayage (6 656,2 heures pour 20 PFR en 2023) : 1 124 heures pour 3 PFR de l'Aisne, 1 666 heures pour 8 PFR du Nord, 2 793 heures pour 3 PFR de l'Oise, 1 050 heures pour 5 PFR du Pas-de-Calais et 192 heures pour 1 PFR de la Somme.

Les actions de relayage représentent 118 662,20 € de frais de personnels internes pour 13 PFR (117 543,30 € pour 16 PFR en 2023), 145 880,50 € de frais de prestataires externes (12 PFR) et 2 608,20 € d'autres frais (4 PFR), soit un total de 267 150,91 € pour 16 PFR ayant déclaré l'information (209 817,60 € pour 19 PFR en 2023). Une heure de relayage représente ainsi en moyenne 39,1 € dans la région et varie entre 17,10 € et 158,90 € selon les PFR. La somme s'élève à 38,10 € par heure réalisée dans l'Aisne, 25,3 € dans le Nord, 29,60 € dans l'Oise, 90,90 € dans le Pas-de-Calais et 21,10 € dans la Somme.

Montant moyen des frais par heure de relayage réalisé (en euros)



en 2024

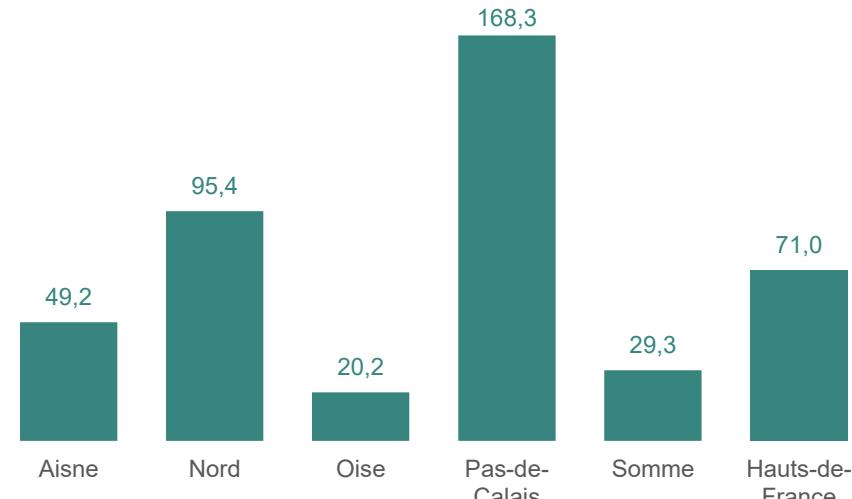
Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Séjours

Pour l'année 2024, 14 PFR déclarent 3 191 heures de séjours (15 PFR pour 3 777,5 heures en 2023) réalisées, dont 915 heures dans 3 PFR de l'Aisne, 684 dans 4 PFR du Nord, 996 dans 2 PFR de l'Oise, 566 dans 4 PFR du Pas-de-Calais et 30 dans 1 PFR de la Somme.

Le montant global des frais engendrés par ces séjours s'élève à 226 527,05 € pour les 13 PFR ayant déclaré l'information (188 293,90 € pour 17 PFR en 2023), comprenant 19 751,40 € de frais de personnels internes (10 PFR), 140 265,20 € de frais de prestataires externes (12 PFR) et 66 510,50 € d'autres frais (8 PFR). Cela représente une moyenne allant de 13,40 € par heure réalisée à 239,30 € (pour une moyenne régionale de 71,00 €). Dans l'Aisne, le coût horaire est de 49,20 €, dans le Nord 95,40 €, 168,30 € dans le Pas-de-Calais, dans l'Oise, il s'élève à 20,20 € et 29,30 € dans la Somme.

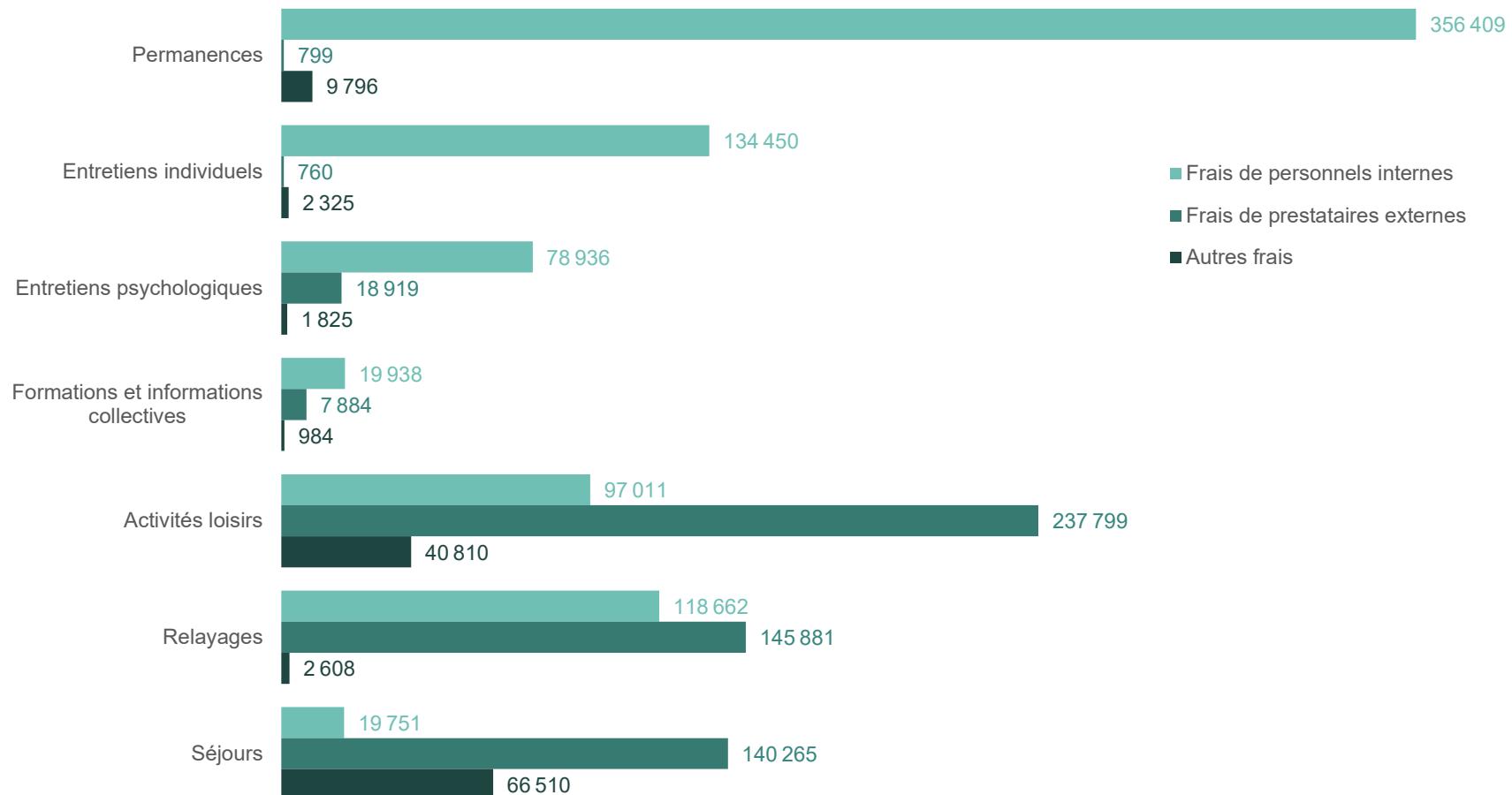
Montant moyen des frais par heure de séjours réalisés (en euros)



en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

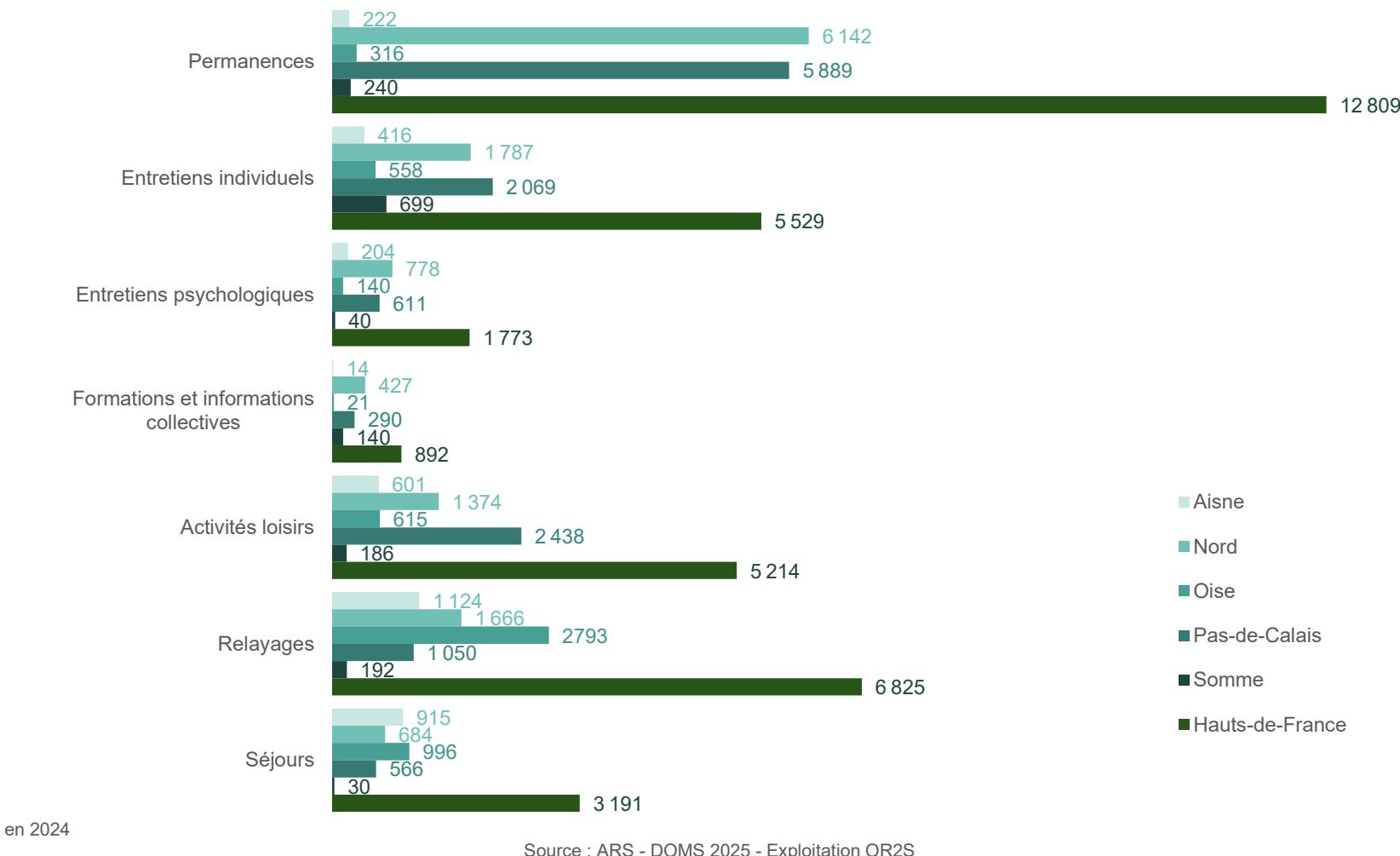
Répartition des dépenses selon le type de dépenses, par action (en euros)



en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Répartition des heures réalisées par action (en heures)



en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Coordination

Sur les 23 PFR, 12 ont estimé le coût de la coordination et de la logistique. Celui-ci s'élève à 367 755,40 € pour l'année 2024 (17 PFR pour 617 634,80 € en 2023) pour un temps estimé à 9 979 heures (16 171,2 heures en 2023). À ces frais, s'ajoutent ceux de déplacement qui sont estimés à 60 430,00 € (13 380,80 € en 2023).

Utilisation de la dotation spécifique vacances-répit-relayage

**Utilisation de la dotation spécifique vacance-répit-relayage allouée
dans le cas de crédits non reconductibles (en %)**

	PFR	Pourcentage d'utilisation de la dotation spécifique
Aisne	Soissons (Belleu)	NR*
	Laon	70,0%
	Saint-Quentin	45,0%
Nord	Douai	NR*
	Hainaut	25,0%
	Hazebrouck	50,0%
	Maubeuge	25,0%
	Naves	33,0%
	Roubaix - Tourcoing	100,0%
	Socx	100,0%
	Lille (Villeneuve-d'Ascq)	80,0%
Oise	Beauvais	77,0%
	Nogent-sur-Oise	73,0%
	Compiègne (Venette)	35,0%
Pas-de-Calais	Béthune	21,0%
	Calais (Fréthun)	38,6%
	Berck (Fruges)	84,0%
	Gam - Arras	NR*
	Henin - Carvin	52,0%
	Boulogne-sur-Mer (Samer)	100,0%
	Saint-Omer	53,0%
Somme	Abbeville	NR*
	Amiens	51,0%

* Non renseigné

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

Part des aidants ayant bénéficié des différentes actions et nombre d'heures réalisées

	Aisne		Nord		Oise		Pas-de-Calais		Somme		Hauts-de-France	
	% aidants	Nombre d'heures	% aidants	Nombre d'heures	% aidants	Nombre d'heures	% aidants	Nombre d'heures	% aidants	Nombre d'heures	% aidants	Nombre d'heures
Permanence téléphonique	43,6	nd*	43,5	nd	26,4	nd	68,3	nd	47,1	nd	49,8	nd
Permanence physique	5,7	nd	27,7	nd	2,8	nd	8,2	nd	22,4	nd	15,3	nd
Entretien individualisé hors accompagnement psychologique	69,3	500	79,8	629	64,3	977	85,3	552	57,5	1680	79,9	782
Temps d'information collectif	nd	150	nd	366	nd	89	nd	394	nd	56	nd	1055
Formations collectives	7,5	44	14,7	127	5,0	21	6,2	111	0	0	9,1	303
Entretien de soutien et de suivi psychologique	28,6	204	17,2	742	3,6	136	17,3	634	25,9	71	16,6	1787
Entretien de soutien éducatif et social	12,9	54	39,9	550	2,2	12	29,0	912	10,3	181	27,1	1709
Réunion de groupe	16,8	104	23,5	272	6,5	42	9,4	160	9,2	15	14,9	593
Actions partagées pour le couple aidant/aidé	41,4	212	23,1	578	42,3	231	27,5	800	24,1	217	28,9	2038
Actions de répit	41,1	330	49,3	924	40,1	371	49,8	1612	31,0	1528	46,6	4765
Actions de relayage à domicile effectuées par la structure	5,4	315	10,9	1179	18,3	440	10,2	1279	34,5	692	12,5	3905
Actions de relayage à domicile effectuées en partenariat avec des prestataires extérieurs	16,8	640	2,2	428	15,3	994	3,7	227	5,7	348	5,9	994

* non demandé
en 2024

Source : ARS - DOMS 2025 - Exploitation OR2S

LES PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT POUR LES AIDANTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

